



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 14 octobre 2013

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2013 DEVE 137 G - Subvention (44.725 euros) et convention avec l'association Espaces pour la mise en place d'un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien de la promenade réalisée sur la ligne PC 15.....	22
Adoption de comptes rendus.....	3	2013 DFPE 7 G - Dotation (1.178.000 euros), subvention (29.500 euros), conventions et avenants à convention avec les associations gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale, relatives à l'équipement d'un centre de planification et d'éducation familiale.....	24
2013 DDEEES 131 G - Subvention (35.880 euros) et convention avec Paris Europlace, structure de gouvernance du pôle de compétitivité Finance Innovation.....	3	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'offre de soins médicaux en matière d'IVG.....	24
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture.....	5	2013 DASES 394 G - Avenant à convention avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis, au titre de la constitution d'une plate-forme commune de services (mission pour la prévention des conduites à risque/toxicomanies).....	27
2013 DDEEES 116 G - Subvention (310.000 euros) et convention pluriannuelle 2013-2015 avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11e).....	6	2013 DFPE 4 G - Subvention (392.700 euros), avenant à convention et convention avec l'association "L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion" pour l'intervention de lecteurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile.....	29
2013 DDEEES 121 G - Subvention (40.878 euros) et avenant à la convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est (18e).....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centre IVG de l'hôpital Tenon.....	30
2013 DDEEES 154 G - Souscription d'un avenant à la convention DDEEES 123 G avec le FLES de Paris (100.000 euros).....	9	Vœu déposé par l'Exécutif.....	30
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux contrats aidés de la Ville et du Département.....	9	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir du centre de santé dentaire Archereau.....	32
2013 DDEEES 155 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) (19e)....	11	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au retrait de la plainte contre des syndicalistes par la DG de l'A.H.-H.P.....	33
2013 DDEEES 153 G - Convention avec l'association Projets 19 visant le soutien de l'activité de sa couveuse EPICEAS, dédiée aux porteurs de projets relevant du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.....	13	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux urgences de l'Hôtel-Dieu.....	33
2013 DDEEES 4 G - Subventions (447.665 euros) et conventions avec des associations dans le cadre de l'appel à projet "Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers politique de la ville".....	15	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au mouvement social contre la fermeture de l'Hôtel-Dieu.....	33
2013 DVD 99 G - Convention avec le STIF et le Groupement d'intérêt Economique (GIE) Comutitres destinée à fixer les conditions d'accès et de réduction accordée aux détenteurs parisiens de forfaits Imagine'R ainsi que l'organisation de la distribution de ces titres pour les années scolaires 2014, 2015 et 2016.....	17	Vœu déposé par l'Exécutif.....	33
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la carte Imagin'R.....	17	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fermeture de l'hôpital Bichat....	37
2013 DVD 200 G - Signature de la convention de financement des études du prolongement de la ligne 11 du métro à l'Est et d'adaptation de la ligne existante.....	18	Vœu déposé par l'Exécutif.....	37
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la fiscalité sur les transports en commun.....	18	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la salle de consommation de drogue.....	40
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la T.V.A. applicable aux transports.....	18	Suspension et reprise de la séance.....	42
		Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la salle de consommation de drogue. (Suite).....	43

2013 DASES 12 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits d'épicerie, boissons non alcoolisées (lot 1) et de produits surgelés (lot 2) pour les établissements de l'aide sociale à l'enfance situés à Paris et en Ile de France etc.	44
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux mineurs isolés étrangers.	45
Vœu déposé par l'Exécutif.	45
2013 DASES 511 G - Participation (3.525.223 euros) et avenant n° 15 à convention avec le Groupement d'Intérêt Public du GIP Samu social de Paris (12e).	48
2013 DASES 512 G - Participation (3.736.191 euros) aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI).	50
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des aides financières de l'aide sociale à l'enfance.	51
Vœu déposé par l'Exécutif.	51
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au gel du barème des aides personnelles au logement.	53
2013 DASES 618 G - Participation (24.500 euros) aux associations Relais Davout, Les Ateliers de Natéma, Solidarité Paga Lagny Davout, pour leur action d'animation et de prévention.	54
2013 DAC 704 G : Création de l'établissement de coopération culturelle Maison des métallos (11e).	56
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture. (Suite).	56
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	57
Clôture de la séance.	57
Question écrite posée à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.	57
QE 2013-1 G Question de M. Michel DUMONT à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, relative à la construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur le site de l'ancien hôpital Laennec, rue Vaneau dans le 7e arrondissement.	57
Votes spécifiques.	58
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	59
Liste des membres présents.	65
Rectificatif à la liste des membres présents de la séance du 10 juin 2013.	66
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	67

La séance est ouverte à seize heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 8 et mardi 9 juillet 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2013 DDEEES 131 G - Subvention (35.880 euros) et convention avec Paris Europlace, structure de gouvernance du pôle de compétitivité Finance Innovation.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 31 G relatif à l'attribution d'une subvention de 35.880 euros et d'une convention avec Paris Europlace, structure de gouvernance du pôle de compétitivité Finance Innovation.

Je vais donner la parole à Mme Valérie SACHS.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, selon un rituel annuel trop bien rodé et pour la dernière fois de cette mandature, j'attire l'attention de mes collègues sur le pôle de compétitivité de taille mondiale, Finance Innovation, qui accompagne et labellise de nombreux porteurs de projets innovants dans le secteur de la finance.

Comme chaque année depuis 2008, je vais déplorer et dénoncer, toujours avec la même obstination, la faiblesse du montant affecté au pôle par le Département de Paris, y voyant là une énième traduction d'un dogmatisme symptomatique de l'Exécutif parisien, en matière de développement économique, qui conduit notamment la place financière parisienne à une impasse, au nom d'un tabou : la mauvaise réputation de la finance aux yeux de nos concitoyens.

Il est pourtant dans l'intérêt de tous de soutenir politiquement et financièrement la place financière parisienne. Car je rappelle que d'après le dernier rapport de Paris Europlace, ce secteur d'activité génère près de 550.000 emplois directs et indirects en Ile-de-France et représente 6,4 % du PIB de la Région-Capitale.

Comme chaque année, vous me direz que le pôle ne demande pas davantage mais c'est parce qu'il n'ose même plus demander et qu'il s'agit d'une simple contribution de fonctionnement.

Or, je considère que depuis la création du pôle mondial, Paris accorde une subvention de patronage local quand il faudrait changer de logique. Un pôle mondial doit avoir les moyens de recruter les meilleurs et de les rémunérer au juste prix de la concurrence internationale. Il faut en finir avec cette logique de survie économique, dont ce dossier n'est qu'un épiphénomène.

Néanmoins le problème va au-delà de la seule subvention et je m'attarderai sur ce point. Les projets labellisés par Finance Innovation n'obtiennent pas actuellement les aides financières nécessaires à leur réalisation.

Et parmi les financeurs publics, je regrette que Paris tende à suivre trop souvent les décisions de la Région qui craint les projets trop marqués finance. Or, cette approche prive Paris de projets innovants, pourtant créateurs de valeur et d'emplois.

Au nom de l'U.D.I., une fois encore, je demande que Paris s'engage au service de sa finance, oublie sa frilosité et assume clairement son soutien. L'innovation en finance est un axe précieux du développement économique. Les projets existent, sont accompagnés dans la durée par Finance Innovation, mais ont besoin pour trouver pleinement leur financement de l'engagement de Paris, sésame de confiance et booster de réussite.

Je vais citer deux projets qui illustrent mes propos.

Le projet de modélisation de la gestion du passif des fonds était candidat au FUI 16 en avril 2013. Il s'agit d'un projet structurant pour tous les gestionnaires d'actifs français, mais il n'a pas été retenu pour le financement.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Un peu de silence s'il vous plait !

Attendez, Madame SACHS, nous allons attendre que ces messieurs de l'U.M.P. s'assoient et que l'on puisse bien vous entendre car il y a un tel brouhaha qu'on ne vous entend pas.

Poursuivez, Madame SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Idem pour le projet Pépites qui permet l'extraction automatique et la visualisation intelligente d'information pour attirer des capitaux privés vers le financement des entreprises. Ce candidat au FUI 14 d'avril 2012 apportait pourtant une véritable réponse à ce problème majeur que rencontre toute entreprise.

L'U.D.I. propose pour la prochaine mandature que Paris cesse d'être simple cocontractant de ce seul pôle parisien pour en devenir véritable partenaire. Paris dispose de deux atouts majeurs au service de l'activité économique et de l'emploi : le pôle évidemment, et Paris Europlace aujourd'hui reconnu comme un "benchmarker" mondial.

La place financière parisienne constitue un levier déterminant pour le développement des entreprises, et plus que jamais dans la perspective de reprise de la croissance, elle aura besoin du soutien actif et inconditionnel du futur Maire de Paris.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Merci pour cette intervention, chère Madame SACHS, qui est effectivement rituelle puisque vous êtes déjà intervenue en 2008, 2009 et 2010 sur le même sujet.

Je voudrais simplement vous dire deux choses, d'une part la subvention que verse la Ville de Paris est une subvention non négligeable, contrairement à ce que vous pensez, parce que nous avons des pôles de compétitivité de taille mondiale, à qui nous versons des subventions inférieures à cette subvention-là.

Deuxièmement...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Excusez-moi, mais je renouvelle mon observation de tout à l'heure : on n'entend pas les personnes qui interviennent.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Je souhaiterais que les conversations s'interrompent, ce n'est pas possible de travailler comme cela ! S'il vous plait.

Je voudrais poursuivre sur le budget de ce pôle. Il est de 1.600.000 euros environ, avec une participation du secteur privé qui est nettement majoritaire puisqu'elle s'élève à 921.000 euros. Ce que je veux dire, c'est que le pôle de compétitivité Finance Innovation n'a pas véritablement besoin - c'est l'une des raisons pour lesquelles il ne demande pas à la Ville et à la Région une augmentation substantielle de sa subvention - de subvention de fonctionnement supplémentaire.

J'ajoute que la Ville, en tant que Département, est le seul département d'Ile-de-France à subventionner le pôle de compétitivité Finance Innovation. Je souligne au passage que les Hauts-de-Seine, qui pourtant ont sur leur territoire La Défense - excusez du peu - verse 0 euros au pôle de compétitivité Finance Innovation. Je n'en dirai pas plus sur ce sujet-là.

Maintenant vous parlez du financement des projets. En ce qui concerne les financements des projets, je voudrais dire qu'à chaque fois qu'un projet du pôle de compétitivité se trouvait sur le territoire de la Ville et était noté au maximum par l'Etat, nous avons soutenu ces projets. Le projet auquel vous faites référence a eu la note 2 de la

D.G.C.I.S. et il se trouve que parmi les critères de la Ville de Paris, nous ne subventionnons que les projets qui ont eu la note maximum définie par la D.G.C.I.S.

Je vous réponds sur le dernier sujet, celui de 2013, si vous voulez ; on ne va pas remonter non plus à 2010 ou à 2011.

Bien évidemment, en ce qui concerne le nombre d'emplois, en ce qui concerne l'importance de l'activité finance pour le territoire francilien et le territoire parisien, je suis entièrement d'accord avec vous. Ce qui nous paraît essentiel, au-delà de cette question du montant de la subvention, c'est que le soutien du Département de Paris va bien au-delà de la subvention.

Je prends un seul exemple : celui de l'Incubateur Finance.

Cet Incubateur Finance est logé au Palais Brogniard, avec une négociation que la Ville de Paris a eue directement avec le gestionnaire du Palais Brogniard, de telle manière que des entreprises et des "start-up" de la finance puissent être installées dans de bonnes conditions au Palais Brogniard.

J'ajoute que l'objectif principal que nous avons en la matière est de soutenir toutes les initiatives du pôle en matière de finances durables et responsables. De ce point de vue, des progrès significatifs ont été faits, en collaboration avec le pôle de compétitivité et avec d'autres institutions, notamment Europlace, notamment également l'Institut Louis Bachelier ou la Fondation du risque, qui ont permis que des initiatives véritablement importantes, sur le plan, par exemple, de la définition d'un des axes de ce pôle de compétitivité autour de la finance durable et responsable, puissent se réaliser.

Voilà ce que je voulais vous dire en la matière.

Je comprends très, très bien votre intervention. Elle me paraît fondée sur des arguments intéressants. Cela dit, le mode de financement de ce pôle de compétitivité n'est pas la question essentielle.

La question essentielle, ce sont les orientations en direction de la finance durable et responsable.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 131 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 131 G).

A l'unanimité ? Je vous remercie.

Non, abstentions ? Contre, excusez-moi !

Ce projet est voté non pas à l'unanimité puisque le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a voté contre. Merci.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans le jury d'architecture suivant :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de l'extension et de la restructuration partielle du collège Claude Chappe et de la reconstruction partielle de l'école maternelle 9, rue des Alouettes et 36, rue Fessart (19e) (R. 8 G) :

Titulaires :

- M. Daniel MARCOVITCH ;
- Mme Halima JEMNI ;
- Mme Colombe BROSSEL ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Suppléants :

- M. Roger MADEC ;
- Mme Firmine RICHARD ;
- M. Mao PENINOU ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Mme Claude-Annick TISSOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2013 DDEEES 116 G - Subvention (310.000 euros) et convention pluriannuelle 2013-2015 avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 116 G relatif à l'attribution d'une subvention de 310.000 euros et d'une convention pluriannuelle 2013-2015 avec l'association Réseau Entreprendre Paris, dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Claire MOREL.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Madame la Présidente, mes chers collègues, ce projet de délibération en faveur de l'association Réseau Entreprendre Paris est l'occasion de souligner l'ambitieuse politique de développement économique menée par notre Département.

Grâce à l'action engagée depuis 2001, Paris a retrouvé sa vitalité économique en marchant sur ses deux jambes, à savoir celle de l'attractivité internationale, d'une part, et celle du développement local, d'autre part.

Ainsi, l'attractivité de Paris s'est renforcée, passant de 56 implantations d'entreprises étrangères en 2003 à 127 implantations l'an dernier, soit 3.185 emplois induits. Avec 500 entreprises qui se créent chaque semaine, le développement local est lui aussi en pointe. La Ville a su créer un climat de confiance nécessaire aux entrepreneurs, ainsi que des infrastructures et des outils pour les aider à entreprendre.

C'est justement l'objet du Réseau Entreprendre Paris, créé en septembre 2003, qui accompagne la création et la reprise d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois. Forte d'un réseau de plus de 200 dirigeants d'entreprise, cette association offre aux jeunes entrepreneurs quatre types de service adaptés à leurs besoins :

- une aide financière sous forme de prêts d'honneur, sans intérêt ni caution personnelle ;
- un accompagnement personnalisé par un dirigeant d'entreprise pendant trois ans ;
- une formation mensuelle aux divers domaines de la vie de l'entreprise ;
- un appui opérationnel, au travers du réseau commercial que représentent les entreprises adhérentes à l'association.

Cet accompagnement porte ses fruits. En 2012, avec le soutien de la Ville, le Réseau Entreprendre Paris a accordé un peu plus de 1 million d'euros de prêts d'honneur qui ont permis la création de 31 entreprises, soit 220 emplois créés ou maintenus.

La liste des lauréats de Réseau Entreprendre est à l'image de la diversité économique de notre Capitale qui, contrairement à certaines autres capitales européennes, refuse la mono-activité : commerce, communication média, tourisme, santé, restauration, bâtiments, art, design. Nul doute que cette politique active de soutien à la création d'entreprise contribue activement à la bataille de l'emploi à Paris où le taux de chômage reste en dessous des moyennes nationales et régionales, mais il est, bien sûr, toujours aussi élevé et contre lequel il faut se battre.

Je me félicite donc du soutien du Département à cette association, au double titre de son fonctionnement (270.000 euros) et de son fonds de prêts d'honneur (40.000 euros).

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je remercie Mme Claire MOREL d'attirer l'attention sur le Réseau Entreprendre Paris. C'est effectivement un réseau qui a dix ans.

Il y a dix ans, les responsables du Réseau Entreprendre, qui est un réseau dont la tête se situe dans le département du Nord, sont venus me voir en disant : "Sur Paris, nous avons une tache blanche. Pouvez-vous nous aider à créer le Réseau Entreprendre Paris ?".

Le Département, comme Mme MOREL vient de le rappeler, a apporté un soutien financier tout à fait mesuré pour que des chefs d'entreprise puissent donner de leur temps et de leur propre argent pour aider des créateurs d'entreprise.

Mme MOREL l'a très bien dit aussi, il y a chaque semaine 500 entreprises qui naissent à Paris et la vraie difficulté est de leur permettre de passer le cap des trois ans. C'est moins une question de natalité que de mortalité infantile. Grâce au Réseau Entreprendre, qui a un taux de réussite de 88 %, se vérifie l'adage : "un créateur d'entreprise accompagné et financé est à 80 % sauvé".

C'est un réseau qui a bien travaillé et qui a, à son actif, depuis dix ans, la création de 244 entreprises, de 3.725 emplois créés ou maintenus, avec des financements du Département qui, cumulés sur dix ans, ont atteint 2,3 millions d'euros et ont permis de dégager un chiffre d'affaires plus de cent fois supérieur, à raison de 354 millions d'euros.

Je vous invite, comme Mme MOREL, à voter ce projet de délibération qui est bon pour le développement économique, pour l'emploi et aussi pour l'attractivité internationale de Paris.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 116 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 116 G).

2013 DDEEES 121 G - Subvention (40.878 euros) et avenant à la convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 121 G relatif à l'attribution d'une subvention de 40.878 euros et d'un avenant à la convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est, dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous remercie.

La situation des familles monoparentales est une vraie préoccupation pour la Ville de Paris. Ces familles sont nombreuses sur notre territoire parisien puisqu'elles représentent 27,6 % des familles, contre 20 % au niveau national.

Je vous rappelle la création en 2010 de la Mission d'information et d'évaluation concernant les familles monoparentales à Paris qui, dans son rapport final, préconisait d'ailleurs des mesures sur la question de l'insertion professionnelle.

Ce nouveau projet de délibération est la continuité de l'engagement de la Ville de Paris en ce domaine.

Les familles monoparentales ne sont pas toutes en difficulté, mais nous connaissons leur plus grande vulnérabilité face à la précarité des conditions d'existence. Ainsi, elles sont en moyenne plus nombreuses que les couples avec enfants à vivre sous le seuil de bas revenus et à être allocataires des minima sociaux. La surreprésentation des femmes parmi les chefs de famille monoparentale (85 % environ) renforce ces difficultés. Elles sont plus touchées par le chômage et cumulent souvent des difficultés pour l'accès à l'emploi : problèmes de garde d'enfant, de logement, problèmes linguistiques, faible niveau de formation.

L'association P.L.I.E. de Paris Nord-Est est chargée de la mise en place du dispositif du Plan local pour l'insertion et l'emploi destiné aux personnes en grande difficulté sur cinq arrondissements parisiens (11e, 12e, 18e, 19e et 20e). Dans ce cadre, elle souhaite mettre en place un accompagnement mieux adapté pour lutter contre les freins à l'intégration professionnelle des chefs de famille monoparentale, car c'est réellement à travers cette intégration que nous pouvons prémunir ces familles de la précarité.

Cette structure propose depuis 2005 à tous les participants un accompagnement personnalisé avec un référent unique tout au long de leur parcours d'insertion, accompagnement qui peut également être assuré pendant les six premiers mois d'activité.

En 2012, 2.475 personnes bénéficiaient du dispositif, dont 36 % de chefs de famille monoparentale particulièrement en difficulté.

Leur suivi au sein du dispositif est d'une durée plus longue que pour les autres participants ; il a été évalué que l'accompagnement durait 25 mois en moyenne pour des chefs de famille monoparentale contre 22 mois en comptant l'ensemble des participants.

Ainsi, le parcours dans le dispositif P.L.I.E. nécessite des étapes intermédiaires avant tout retour à l'emploi ou à une formation qualifiante, avec, en parallèle, la nécessité de soutenir la mise en place de demande de logement ou de garde d'enfant.

Forte de cette expérience dans l'accompagnement individualisé des chefs de famille monoparentale, l'association propose ainsi de mettre en place un nouveau projet pour répondre à ces problématiques particulières d'insertion.

Deux actions principales pourront répondre à ces besoins.

Tout d'abord, la mise en place de trois postes de référent parcours emploi, spécifiquement dédiés aux chefs de famille monoparentale, pourra répondre à la nécessité d'un accompagnement renforcé.

En outre, la constitution d'un réseau de professionnels intégrant l'ensemble des acteurs concernés, à travers, notamment, la création d'un observatoire des parcours de P.L.I.E., pourra ouvrir un espace de dialogue et de coopération des professionnels des différentes institutions concernées, et à terme, ce sont plus de 300 parents isolés qui seront accompagnés par ces référents.

Pour toutes ces raisons évoquées précédemment, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération qui soumet un projet adapté aux enjeux de l'intégration des publics en forte difficulté.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, Mme Laurence GOLDGRAB attire notre attention sur deux problèmes qui sont discrets. Le premier est le retour dans la société et à l'emploi de personnes en

très grande difficulté ; c'est un sujet sur lequel vous, Madame TROSTIANSKY, et Mme Gisèle STIEVENARD intervenez très fortement. Le P.L.I.E. (Plan local d'insertion emploi) comme l'a dit Mme GOLDGRAB, qui est né dans les 18e et 19e arrondissements, et Mme Claudine BOUYGUES le connaît bien, a eu un réel succès pour ramener à l'emploi des personnes en très grande difficulté, puisque le taux de réussite ou de sortie positive du P.L.I.E. est de 63 %, ce qui est tout à fait exceptionnel pour des personnes qui sont vraiment très éloignées de l'emploi. Le P.L.I.E. a été étendu, d'abord au 20e arrondissement, puis aux 11e et 12e arrondissements, et nous entendons des responsables d'autres arrondissements dire que ce serait vraiment sympathique si le P.L.I.E. couvrait tout Paris.

Le P.L.I.E. a fait preuve de son efficacité, puisque sur une seule année, l'an dernier, il a accompagné 2.375 personnes, dont 63 % de sorties vers l'emploi durable, et sa Présidente, Mme Claudine BOUYGUES, pourra répercuter ces félicitations du Conseil de Paris aux référents et à toute l'équipe du P.L.I.E.

Le deuxième point est le problème des "mamans solo". En langage savant, on parle de chef de famille monoparentale. Comme ce sont, pour 85 %, des femmes, je trouve que c'est plus simple de parler de "mamans solo" qui ont des difficultés spécifiques pour retrouver un emploi, d'où l'idée, et c'est le but de ce projet de délibération, d'ajouter au réseau actuel du P.L.I.E. trois référents - les référents sont des personnes qui prennent 60 à 70 personnes en charge pour leur prodiguer un accompagnement sur mesure - qui vont être spécialisés dans les parents solo et, pour faire plus simple, pour les "mamans solo". Ils seront situés auprès de la Caisse d'allocations familiales du 19e arrondissement, auprès du service social départemental polyvalent du 11e arrondissement et au sein de la Maison des entreprises et de l'emploi du 18e arrondissement.

Là encore, c'est une action qui ne coûte pas très cher d'un point de vue budgétaire, qui rapporte gros d'un point de vue social, d'un point de vue économique, et j'espère que notre Conseil votera ce beau projet de délibération à l'unanimité.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 121 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 121 G).

Merci.

2013 DDEEES 154 G - Souscription d'un avenant à la convention DDEEES 123 G avec le FLES de Paris (100 000 euros).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux contrats aidés de la Ville et du Département.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 154 G relatif à la souscription d'un avenant à la convention DDEEES 123 G avec le FLES de Paris, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu référencé n° 1 G dans le fascicule.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais intervenir pour présenter le vœu qui est rattaché à ce projet de délibération.

Comme vient de le dire M. Christian SAUTTER, un travail important est fait pour aider les personnes qui sont éloignées de l'emploi à y revenir si possible, et les contrats aidés sont mobilisés, de ce point de vue, pour aider à ce retour à l'emploi des personnes les plus touchées par la crise.

Ainsi, il est prévu au plan national que 100.000 contrats d'avenir soient signés d'ici la fin de l'année sur l'ensemble du territoire et que la Ville de Paris y contribue à hauteur, en interne, de 200 à 300 environ, et si l'on y ajoute l'aide au secteur associatif, ce sont environ 1.000 emplois supplémentaires qui pourraient être ainsi créés, c'est une excellente chose et nous nous en félicitons.

Par ce vœu, nous souhaitons aussi alerter, mais surtout faire en sorte que la Ville se dote des outils et des chiffres nécessaires pour formuler si possible des propositions d'amélioration quant à la gestion de ces nouveaux contrats, car il est toujours difficile de transformer les contrats aidés en réel tremplin vers un emploi pérenne, et souvent, le taux tourne autour de 30 à 35 % de personnes qui, à l'issue de ces périodes, arrivent à trouver un emploi pérenne.

Il faut, évidemment, mettre de nombreux garde-fous pour améliorer ce pourcentage : proposer, par exemple, aux personnes embauchées un réel accompagnement, des propositions d'évolution plus près des compétences acquises, afin que le contrat ne soit pas une simple parenthèse.

Ces contrats d'avenir que l'on nous propose envisagent d'apporter les réponses aux manques constatés dans les précédents contrats ; le statut juridique sera, certes, le même, mais avec davantage d'attention apportée au projet et à la formation ; là encore, c'est une amélioration certaine et nous nous en félicitons.

Cela étant, on souhaiterait que ce soit une nouvelle chance de réexaminer la politique globale de la Ville en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sujet que l'on a longuement évoqué dans le passé.

Par ailleurs, nous avons constaté qu'il y avait un certain nombre de difficultés, avec des procédures contentieuses, suite à des recours qualifiés "d'abusifs" de la Ville à des contrats qui n'auraient pas été formellement conformes à la juridiction, au droit, et, on l'a vu, les agents concernés se sont vu offrir une requalification de leur contrat en C.D.I., ce qui prouve qu'il y a encore matière à progresser.

Nous demandons, à ce stade, qu'un bilan nous soit présenté de l'ensemble des contrats aidés lors d'une réunion de la prochaine 2e Commission et qu'il nous soit donné toutes les informations qui figurent dans le vœu, vérifier, évidemment, que les contrats sont utilisés à bon escient, qu'ils facilitent le retour à l'emploi tout en évitant les effets de seuil et qu'enfin, ils ne soient pas, mais nous n'en doutons pas, considérés comme une variable d'ajustement mais pleinement intégrés à la gestion à long terme des missions de notre collectivité.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER ; si vous pouvez répondre à la fois sur le projet et sur le vœu.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Je vais répondre sur le vœu, Madame la Présidente.

Je veux tout de suite dire à M. CONTASSOT, qui demande que la 2e Commission en charge des questions d'économie et d'emploi soit informée en détail de tout ce qui se fait à Paris - dont je veux dire un mot dans un instant - à propos des contrats aidés et des contrats d'avenir, que je souscris tout à fait à ce point.

Je proposerai quelques modestes modifications de forme, mais je serai très heureux de poursuivre avec M. CONTASSOT, au sein de la 2e Commission, ce débat que nous entamons aujourd'hui.

Les contrats aidés, M. CONTASSOT l'a très bien précisé, font de la Ville une des collectivités, sinon la collectivité qui accueille le plus de contrats aidés, c'est-à-dire qui ouvre ses possibilités d'emploi et de formation à des personnes qui sont vraiment éloignées de l'emploi.

Par exemple, je voudrais citer que 49 % des contrats aidés étaient allocataires du R.S.A. au moment de leur embauche, et avec Mme TROSTIANSKY, nous veillons bien à ce que les allocataires du R.S.A. soient prioritaires.

16 % étaient et sont en situation de handicap.

20 % viennent des quartiers "politique de la ville", et nous travaillons étroitement avec Mme Gisèle STIEVENARD sur ce point.

28 % ont plus de 50 ans.

28 % sont sans diplôme.

C'est vous dire que ces contrats aidés sont vraiment ciblés sur les personnes qui en ont le plus besoin.

Un mot sur la formation. Je peux vous dire qu'au 30 septembre - je suis allé chercher des chiffres tous frais pour faire honneur à votre question - 626 contrats aidés ont été formés et 746 sont en cours de formation, mais nous pourrions continuer sur ce point.

Il y a effectivement des contentieux parce que dans un certain nombre de cas, les personnes ont commencé à travailler avant que le contrat soit formellement signé, mais je donnerai toutes les précisions nécessaires, comme vous le souhaitez : la Ville n'a rien à cacher.

Très vite, Madame la Présidente, si vous le permettez, je proposerai, Monsieur CONTASSOT, à votre vœu, dont chacun a le texte sous les yeux, d'ajouter un premier considérant :

"Considérant l'engagement résolu de la Ville de Paris en matière d'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté, Paris est la première collectivité locale employeuse de contrats aidés avec 1.350 personnes en parcours d'insertion dans ses différents services. Paris est aussi le premier employeur parisien d'emplois d'avenir, avec 300 jeunes recrutés d'ici la fin 2013".

On en est actuellement à 232 : vous voyez donc que l'on est sur la bonne piste.

Au troisième alinéa, je propose d'écrire : "Considérant les moyens consacrés par la collectivité à la formation et à l'accompagnement des agents concernés".

Plus loin, de rayer le considérant sur l'usage des outils de retour et d'ajouter : "Considérant que plusieurs contentieux individuels ont été engagés et que certains ont abouti à des décisions de requalification en CDI des contrats aidés", c'est ce que vous venez de dire.

À la fin, "Précisant combien de décisions par les Prud'hommes sont en attente de jugement".

Ce sont des modifications de forme que vous acceptez.

Donc, Madame la Présidente, je vous propose que le Conseil de Paris adopte le vœu déposé par M. CONTASSOT et les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" avec les menus ajouts de forme que je viens de mentionner.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je vous propose de voter sur le vœu n° 1 G avec les propositions d'amendement que vous avez proposées.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 27 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 154 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 154 G).

Merci.

2013 DDEEES 155 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) (19e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 155 G concernant une convention avec l'association "Union fédérale d'intervention des structures culturelles", dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Les entreprises culturelles ont une importance toute particulière à Paris car elles y sont nombreuses et rayonnent au-delà des frontières de notre ville.

C'est surtout sur les plus petites d'entre elles, les entreprises culturelles dites "indépendantes", que notre attention doit se porter. Elles sont essentielles au développement de toute la société car leur présence et leur multiplicité garantissent notre diversité culturelle - j'ai eu maintes fois l'occasion de le souligner.

Le secteur des industries culturelles s'intègre dans de nombreux domaines de l'économie, de l'innovation, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Chaque facette de cette intégration dans notre tissu économique doit être soutenue et valorisée dans le cadre de politiques publiques en faveur des industries culturelles indépendantes, dans un contexte où, malheureusement en ce moment, leur survie est sans cesse en question.

Certaines de ces petites entreprises ont fait le choix d'innover, notamment sur leur modèle économique, en repensant les activités culturelles et artistiques au sein du champ de l'économie sociale et solidaire. Les valeurs de cette économie tournée vers l'intérêt général, l'utilité sociale et l'ancrage territorial offrent des perspectives d'avenir à ces entreprises culturelles. Le secteur marchand prend dans l'économie sociale et solidaire une moindre place et offre une liberté de création plus large.

Et c'est pour aider ces structures culturelles et artistiques à se développer qu'intervient l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles, l'U.F.I.S.C.

Dans cet objectif, l'association a développé depuis sa création en mars 2000 un réseau de professionnels du champ artistique et culturel à un niveau national mais aussi régional.

De nombreuses structures appartenant à ce réseau sont des structures parisiennes. À titre d'exemple, dans le 18^e arrondissement, le centre Fleury Goutte-d'Or, la compagnie Confluences, qui sont membres de l'U.F.I.S.C.

L'Union apporte une plus-value à de nombreux professionnels à différents niveaux.

D'abord, elle les aide à structurer leur action en créant du lien entre les professionnels, mais aussi avec les structures spécialisées dans l'accompagnement individuel de projets culturels.

Composée de petites structures souvent touchées par un risque d'isolement, l'U.F.I.S.C. a donc un rôle essentiel dans la recherche de solutions concrètes.

Deuxièmement, l'association a également développé une solide compétence en matière d'observation des pratiques et savoir-faire existants et aussi sur tout ce qui touche au cadre réglementaire, politique et économique du secteur, offrant ainsi une dynamique de réflexion pour les entreprises culturelles, ce qui leur permet d'évoluer.

Enfin, l'U.F.I.S.C. a un rôle local plus spécifique puisqu'elle est installée au sein de la Maison des réseaux artistiques et culturels située rue de Belleville, dans le 19^e arrondissement, et offre à chacun de ses membres des lieux de réunion et de création en s'adaptant aux besoins de chacun.

Neuf organisations se partagent quotidiennement cet espace, auxquelles s'ajoutent 300 petites structures artistiques et culturelles franciliennes qui bénéficient ponctuellement de l'accès à ce lieu de travail.

La Maison des réseaux est de ce fait un véritable espace de rencontres et bien sûr de mutualisation ouvrant des perspectives en termes de collaboration, d'échange d'expérience et de savoir-faire.

Je conclus en disant qu'en 2013, l'association a poursuivi son travail de coordination et de développement de son réseau professionnel. De nouveaux moyens humains et matériels sont mis à disposition des membres avec par exemple la mise en place d'outils de travail à distance.

l'U.F.I.S.C. a prévu de mener un diagnostic plus approfondi auprès des acteurs du lieu ressource qu'elle occupe, la Maison des réseaux, afin de préciser et d'adapter aux besoins le fonctionnement collectif de la structure.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, qui va dans le sens de notre soutien aux entreprises culturelles indépendantes.

Merci à Mme Pauline VÉRON.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente, et merci à Mme Laurence GOLDGRAB d'avoir attiré notre attention sur ce pôle, cette Union fédérale d'intervention des structures culturelles, l'U.F.I.S.C. de Paris, car c'est un lieu important de l'économie sociale et solidaire, et de la culture à Paris.

On ne parle pas assez souvent du domaine culturel de l'économie sociale et solidaire à Paris. On parle parfois de certaines villes de banlieue comme Montreuil, qui ont un pôle important d'E.S.S. dans le domaine culturel, mais à Paris aussi, avec ce pôle, nous avons un lieu important de développement du secteur culturel dans l'économie sociale et solidaire.

Il était important de leur apporter un soutien financier à travers cette subvention.

l'U.F.I.S.C. représente plus de 2.000 structures qui développent des projets artistiques et culturels, comme l'a très bien dit ma collègue, conjuguant une pluralité d'activités : création, diffusion de spectacles et d'événements, actions culturelles sur un territoire en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'un espace public et citoyen de débat, de réflexion et de diffusion, transmission d'un savoir-faire et soutien au développement de la pratique amateur.

Le secteur culturel, comme vous l'avez très bien dit, chers collègues, ne se limite pas soit au secteur privé commercial soit au secteur public. Nous devons encourager ce tiers secteur composé majoritairement d'associations : plus de 31.000 associations culturelles en France dans le domaine culturel qui génèrent plus de 84.000 emplois. C'est un foisonnement d'initiatives dans de nombreuses disciplines, en prise avec leur territoire d'implantation et c'est très important quand on sait à quel point la culture transforme un territoire.

Bien sûr, ce sont aussi des interlocuteurs réguliers de mon collègue Bruno JULLIARD et nous les avons rencontrés ensemble il y a peu.

Comme le souligne Mme Laurence GOLDGRAB, l'U.F.I.S.C. est en particulier à l'origine des démarches de mutualisation de moyens humains et matériels et d'émulation collective au sein de la Maison des réseaux située dans le 19e arrondissement.

L'U.F.I.S.C. facilite ainsi la circulation d'informations au sein de la Maison des réseaux artistiques et culturels, ainsi que la veille et la mise en place de ressources collectives.

Nous invoquons avec eux la possibilité, actuellement, d'agrandir leurs locaux pour pouvoir continuer à se développer et nous les accompagnons dans cette éventualité d'agrandissement de locaux.

L'U.F.I.S.C. porte une réflexion très utile sur l'emploi dans le secteur culturel et sur les modes de gestion des organisations culturelles, l'économie sociale et solidaire, qui représente un pan entier du secteur culturel, propose des solutions modernes de mutualisation que l'U.F.I.S.C. met en œuvre avec succès. Nous pouvons nous en réjouir pour le secteur et pour les créations d'emplois qu'elle favorise.

Je vous remercie du soutien à ce projet de délibération, à cette subvention.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 155 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEES 155 G).

Je vous remercie.

2013 DDEES 153 G - Convention avec l'association Projets 19 visant le soutien de l'activité de sa couveuse EPICEAS, dédiée aux porteurs de projets relevant du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 153 G. Il s'agit de la convention avec l'association "Projets 19" pour l'activité de sa couveuse Epiceas.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Présidente.

Je suis ravie d'intervenir encore une fois sur le 19e arrondissement qui est décidément à l'honneur auprès de Mme Pauline VÉRON.

Je tenais à intervenir au sujet du projet de délibération relatif au soutien à "Projets 19" et à sa couveuse Epiceas qui est une structure d'économie sociale et solidaire.

"Projets 19", je prends deux petites minutes pour la présenter à nouveau parce que c'est une structure essentielle dans l'arrondissement, c'est une association dont l'objet est de renforcer le lien social à travers la mise en place et l'accompagnement d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emplois et surtout l'insertion professionnelle.

"Projets 19" développe des échanges, des réflexions et des pratiques avec d'autres structures ayant des objectifs comparables, que ce soit à l'intérieur de l'arrondissement ou, de façon plus large, sur le territoire parisien, en particulier autour du Nord-est.

C'est donc un acteur majeur de notre Capitale favorisant la cohésion sociale et l'emploi.

Parmi ses différentes activités, "Projets 19" a développé une couveuse baptisée Epiceas, dont l'objectif est d'accompagner les créateurs d'entreprise de l'économie sociale et solidaire. Cet accompagnement est très important, les statistiques montrent qu'il est un facteur de pérennité et de réussite des entreprises. Il prend la forme d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs et, à l'issue de ce parcours, les créateurs ont reçu une formation pluridisciplinaire qui leur est indispensable pour la bonne gestion future en comptabilité, en juridique, etc.

Ainsi, en soutenant la couveuse Epiceas, nous favorisons l'émergence de projets créateurs d'emplois à dimension sociale au service de tous les Parisiens.

En 2012, ce sont 123 porteurs de projets qui ont poussé la porte de la couveuse et 34 qui ont bénéficié d'un entretien renforcé, 22 structures ont quitté la couveuse cette même année, les trois quarts sont des sorties positives, c'est-à-dire avec des retours à l'emploi pérennes et des créations d'entreprises.

Le vote de ce projet de délibération par notre Assemblée permettra à Epiceas de poursuivre sa croissance et d'accompagner, je l'espère, encore plus de Parisiens, dont certains sont allocataires des minima sociaux.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Madame la Présidente, merci à Mme Léa FILOCHE d'attirer l'attention du Conseil sur la couveuse Epiceas.

Effectivement, cette couveuse de l'économie sociale et solidaire est importante pour un secteur innovant et créateur d'emplois en pleine croissance qu'est le secteur de l'économie sociale et solidaire à Paris.

Une fois de plus, l'économie sociale et solidaire témoigne de son ancrage dans le territoire au plus proche des Parisiens et de leurs besoins.

Comme vous le savez, notre soutien aux coopératives d'activités et d'emplois et aux couveuses s'inscrit dans notre politique globale en faveur de l'insertion professionnelle et du développement de l'économie sociale et solidaire que nous conduisons à Paris.

Avec mon collègue M. Christian SAUTTER, nous soutenions déjà deux couveuses : la couveuse le G.E.A.I. et la couveuse Paris Sud. Ces couveuses sont portées par l'association Boutique de Gestion Paris Ile-de-France et par l'Adil Boutique de Gestion.

La couveuse Epiceas est une nouvelle opportunité et une belle opportunité, en parfaite adéquation avec nos objectifs. Grâce au soutien du Département de Paris, à travers ce projet de délibération, elle pourra développer une attention toute particulière aux allocataires parisiens du R.S.A. porteurs de projets, auxquels vous êtes particulièrement sensible, Madame la Présidente.

C'est un atout pour notre collectivité d'avoir cette nouvelle couveuse, car la création d'entreprise est une possibilité de retour à l'emploi dans la mesure où ces créateurs sont accompagnés par des professionnels leur offrant ainsi des chances de succès bien plus élevées que lorsqu'ils se lancent seuls.

Comme vous le rappeliez à juste titre, chère Léa, les résultats de 2012 sont très encourageants et le nombre croissant de porteurs de projets qui frappent à leur porte nous apporte une preuve supplémentaire de la pertinence de ce soutien.

Epiceas contribuera donc à la création d'entreprises sociales à Paris et particulièrement dans le 19^e arrondissement. Cette couveuse de l'économie sociale et solidaire prend sens dans le réseau global que nous tissons peu à peu à Paris avec des incubateurs de différentes natures.

Je voudrais profiter de l'opportunité qui m'est donnée de parler de l'ouverture de notre nouveau pôle appelé Lutess, pôle en faveur de l'économie sociale et solidaire que nous venons d'ouvrir rue de Crimée, qui est un hôtel d'entreprises pour des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ainsi que ce que nous avons mis en place avec Jean-Louis MISSIKA, le Social Good Lab dans le 13^e arrondissement avec Jérôme COUMET qui permet à ceux qui allient à la fois innovation technologique et innovation sociale de se développer dans un incubateur qui allie les deux.

L'Adil, Paris Initiative Entreprise, les coopératives d'activités et d'emplois, les Boutiques de Gestion, les fonds de prêts d'honneur, les fonds de garantie, les Cigales ; ce sont autant de dispositifs et de structures que nous soutenons car elles contribuent au dynamisme de Paris et, je le rappelle, aujourd'hui ce sont 3.800 personnes qui ont retrouvé un emploi depuis 2008 grâce à ces dispositifs, donc il faut continuer.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 153 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 153 G).

Merci.

2013 DDEEES 4 G - Subventions (447.665 euros) et conventions avec des associations dans le cadre de l'appel à projet "Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers politique de la ville".

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 4 G relatif à l'attribution de subventions (447.665 euros) et de conventions avec des associations dans le cadre de l'appel à projets "Parcours linguistique vers l'emploi".

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ et à Mme STIEVENARD pour apporter une réponse.

Madame CHARNOZ ?

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, les actions du Département de Paris ont permis le retour à l'emploi de plus de 37.000 personnes l'an dernier et ce projet de délibération fait justement partie de cet ensemble à la fois cohérent et diversifié, qui joue un rôle si important pour les demandeurs d'emploi parisiens.

Politique cohérente et diversifiée, mais également en coordination et en mobilisant de nombreux partenaires autour de l'accompagnement. Le nombre de partenaires de l'emploi a plus que doublé depuis 2001, passant de 80 structures soutenues à 174 aujourd'hui, avec un maillage particulièrement fin sur les quartiers "politique de la ville".

Les deux appels à projets concernant l'emploi dans les quartiers portés par M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD participent de notre politique de soutien à l'insertion professionnelle.

Je tenais à saluer ce travail de dentelle, cet engagement pour concevoir au plus près du terrain les dispositifs, les formations pour permettre à chacun une insertion professionnelle durable.

Nous avons voté en juin le premier appel à projets qui portait sur 27 initiatives d'accompagnement vers l'emploi. Ce deuxième appel à projets vise à lever un frein à l'emploi particulièrement prégnant dans les quartiers "politique de la ville" : la formation linguistique.

Qu'il me soit permis ici d'évoquer brièvement la diversité et la créativité des initiatives soutenues. L'association "Langues Plurielles", dans le 18e arrondissement, développe des actions ciblées pour des groupes de professionnels d'un même secteur.

Pour les couturiers de la Goutte-d'Or, membres du projet "Mod'Action", il s'agit de leur faire acquérir suffisamment d'aisance à l'écrit et à l'oral pour qu'ils puissent suivre les cours municipaux pour adultes en couture.

Pour les travailleurs précaires de l'hôtellerie-restauration, il s'agit d'améliorer leurs compétences linguistiques en lien étroit avec leur quotidien professionnel pour leur permettre de communiquer plus facilement avec les clients et commencer à envisager une insertion professionnelle plus large que strictement communautaire.

Pour les femmes primo-arrivantes, employées de ménage, un système de "magnet" a été inventé pour leur permettre de comprendre les consignes de leur patron et démarrer un apprentissage de la lecture.

"Espace 19", dans le 19e, propose des ateliers multimédia. Crescendo, dans le 20e, se concentre sur de jeunes femmes en décrochage scolaire et organise des modules autour du babysitting.

Toutes ces initiatives développent une offre de formations originales qui viennent compléter les formations développées par Pôle-Emploi, la Région ou encore notre Plan départemental. Il s'agit d'offrir à des Parisiens en insertion professionnelle des quartiers "politique de la ville" ou relevant du P.D.I.E., des formations plus accessibles pour un apprentissage fondamental qu'est la maîtrise de la langue, maîtrise rendue nécessaire pour une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Ce projet de délibération est l'occasion de rappeler les initiatives similaires de 2012.

En 2012, 30 projets ont permis à 750 Parisiennes et Parisiens de suivre une formation linguistique dans une optique d'insertion professionnelle. Avec ses 48 projets, ce sont plus de 1.000 personnes en 2013 qui pourraient bénéficier de ces formations. Autant d'initiatives qui ne pourraient pas voir le jour sans le soutien de la Ville et qui contribuent à faire que le taux de chômage parisien se maintienne depuis 2008 en dessous du niveau national et régional.

Je vous invite donc à voter ces 447.665 euros bien employés.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER et peut-être que Mme Gisèle STIEVENARD ajoutera un mot.

Monsieur SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit Mme Sandrine CHARNOZ, sauf que l'idée de ces parcours linguistiques est une idée de Mme Gisèle STIEVENARD, donc je crois que c'est elle qui, en charge des quartiers "politique de la ville", s'est rendu compte très vite - je te prie m'excuser de parler en ton nom - qu'il y avait des blocages, qu'il y avait des premiers pas à faire dans le domaine linguistique pour trouver le chemin de l'emploi.

Je vais te passer la parole tout de suite.

Je ne peux que dire que ce sont de bonnes méthodes.

Premièrement, on fait un appel à projets, c'est-à-dire que ce ne sont pas les deux belles administrations que sont la Direction du développement économique de l'emploi et de l'enseignement supérieur, d'un côté, et la Direction de la politique de la ville et de l'intégration qui proposent un cadre tout fait, l'idée est de faire appel à l'imagination du terrain, comme Mme CHARNOZ l'a très bien dit.

Ensuite, l'idée qui n'est pas spécifique à ce projet de délibération, est qu'il faut que chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un accompagnement sur mesure. Il n'y a pas d'habit tout fait pour retrouver le chemin de l'emploi.

Le dernier point, mais Mme CHARNOZ l'a dit aussi - de toute façon, elle a tout dit -, c'est que les 30 actions financées en 2012 ont permis d'accompagner 750 personnes dont 212 ont retrouvé un emploi. Cela fait un taux de sortie positive de 28 %, ce qui n'est pas mal, compte tenu du terrain qui n'est pas le plus fertile que l'on puisse imaginer.

Comme Mme CHARNOZ l'a dit très bien, nous allons ajouter 30.000 euros par rapport à l'année précédente pour passer de 30 actions à 31 actions, donc nous sommes en progrès.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente. - Une simple phrase dans la mesure où Mme Sandrine CHARNOZ et M. Christian SAUTTER ont fort bien illustré ce très beau projet. C'est une action transversale qui mobilise les crédits de droit commun au service des habitants des quartiers de façon à accélérer leur intégration dans l'emploi en levant les freins et les obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans la maîtrise de la langue au départ.

Merci. J'espère que ce projet de délibération sera voté à l'unanimité, car il a beaucoup de sens.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER. Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 4 G).

A l'unanimité, comme vous l'avez suggéré ! Merci.

2013 DVD 99 G - Convention avec le STIF et le Groupement d'intérêt Economique (GIE) Comutitres destinée à fixer les conditions d'accès et de réduction accordée aux détenteurs parisiens de forfaits Imagine'R ainsi que l'organisation de la distribution de ces titres pour les années scolaires 2014, 2015 et 2016.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la carte Imagin'R.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons, en 3e Commission, le projet de délibération DVD 99 G concernant une convention avec le S.T.I.F. et le Groupement d'intérêt économique Comutitres, relative au forfait Imagine'R., sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu référencé n° 2 G dans le fascicule.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Madame la Présidente.

Je dois excuser Mme Emmanuelle BECKER qui devait s'absenter et qui présentait ce vœu.

Les effets socio-économiques positifs engendrés par le dispositif "carte Imagine'R" auprès des scolaires et étudiants parisiens ne sont plus à démontrer.

Ce dispositif s'adresse seulement aux étudiants de moins de 26 ans. C'est pourquoi nombre d'étudiants de 26 ans et plus n'en bénéficient pas, c'est-à-dire 49.688 personnes, provenant de Paris et des communes limitrophes. Vu la faiblesse des revenus des étudiants et doctorants parisiens et vu que la collectivité parisienne, en matière de solidarité, de transports publics et de développement durable, s'investit beaucoup, nous demandons que le Conseil de Paris, sur proposition d'Emmanuelle BECKER, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, s'engage à étendre la carte Imagine'R aux étudiants parisiens de plus de 26 ans non-salariés.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame ARROUZE.

Pour répondre, je donne la parole à M. BARGETON qui nous donnera son avis sur le vœu n° 2 G.

M. Julien BARGETON. - En fait, il s'agit du vœu. Vous proposez que les étudiants non-salariés puissent continuer de bénéficier de la carte Imagine'R au-delà de leur 26 ans. J'y suis favorable.

S'agissant néanmoins de la modification d'une règle régionale, il convient pour cela de saisir le S.T.I.F. Nous ne pouvons pas le décider seul.

Aussi, je vous propose d'amender votre vœu de la façon suivante : "Le Conseil de Paris s'engage à saisir le S.T.I.F. pour étendre la carte Imagine'R aux étudiants franciliens de plus de 26 ans non-salariés."

Sous réserve de cet amendement oral, j'émet un avis favorable.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Nous allons passer au vote du vœu n° 2 G, avec les amendements proposés oralement par M. BARGETON.

Cela vous convient ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 28 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 99 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 99 G).

Je vous remercie.

2013 DVD 200 G - Signature de la convention de financement des études du prolongement de la ligne 11 du métro à l'Est et d'adaptation de la ligne existante.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la fiscalité sur les transports en commun.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la T.V.A. applicable aux transports.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 200 G relatif à la signature de la convention de financement des études du prolongement de la ligne 11 du métro à l'Est et d'adaptation de la ligne existante, sur lequel les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche ont déposé les vœux référencés n° 3 G et n° 4 G dans le fascicule.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Présidente.

Bien entendu, nous allons voter cette convention qui ne nous pose aucun problème et même à laquelle nous sommes très favorables.

Par contre, ce dont je vais vous parler maintenant, et qui est lié à ces questions d'utilisation des transports en commun, je dois dire, m'énerve un peu et je suis même consterné de devoir le faire. En effet, alors que nous avons un gouvernement de gauche et écologiste, alors qu'il y a des discours pour la protection de l'environnement très souvent, on se rend compte qu'actuellement est en débat à l'Assemblée nationale une mesure qui risque de faire

passer la TVA sur les transports en commun de 7 à 10 %, alors que, déjà, il y a deux ans, la droite l'avait fait passer de 5,5 à 7 %.

Ceci est tout à fait incroyable !

Incroyable que, pour combler le déficit accumulé depuis 40 ans, et nous ne nions pas la nécessité de le combler, nous nous attaquons aux transports en commun, ce qui est totalement contradictoire avec toutes les politiques menées dans les villes, en particulier les villes où les Ecologistes et la Gauche sont présents, pour pouvoir inciter les Parisiens et les autres habitants des grandes villes à prendre les transports en commun.

A Paris, le S.T.I.F. a chiffré que cette mesure représentait un surcoût de 100 millions d'euros.

100 millions d'euros et, bien sûr, il n'y aura que deux solutions puisqu'il n'y a pas de possibilité non plus en ce moment d'augmenter le versement transport des entreprises, malheureusement : cela va être soit d'augmenter les billets des usagers d'environ 5 %, ce qui est considérable en période de crise, soit de trancher dans les investissements ; des investissements qui sont, en gros, de 650 millions par an. Vous voyez ce que c'est que d'enlever 100 millions à une somme comme celle-là.

Aujourd'hui je ne comprends absolument pas comment on peut envisager une telle mesure, alors que dans le même temps, on sait qu'il suffirait d'augmenter de quelques centimes la taxe sur le diesel, qui provoque des dizaines de milliers de morts par an en France, pour récupérer au moins autant, si ce n'est plus, d'argent. Je vous rappelle que si on alignait la taxe du diesel sur celle de l'essence, c'est 7 milliards que l'Etat récupérerait.

On est aujourd'hui face à une mesure totalement aberrante et j'espère, comme cela a été fait à la Région, que l'ensemble des collègues, droite, gauche, écologistes, prendront position pour faire en sorte que les transports en commun bénéficient de la taxe à 5 %, comme cela a été le cas pour l'isolation thermique, comme cela a été aussi le cas pour les tickets de cinéma, mais je pense que les transports en commun méritent au moins autant.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole à présent est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Madame la Présidente, mes chers collègues, comme maire du 20^e arrondissement de Paris, évidemment je suis très attachée au juste déploiement des transports en commun sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Au cœur des stratégies de développement du nouveau Grand Paris, l'importance sociale et économique des transports n'est bien sûr plus à démontrer. Or, la disparité que l'on observe entre la forte concentration d'emplois à l'ouest, disparité très ancienne, et l'importante proportion de ménages modestes sur les communes de l'est et du nord-est, et pas seulement Paris intra-muros, engendre un système de transports sous tension.

L'extension et l'adaptation de la ligne 11 participent à l'optimisation du maillage du réseau de transports en commun, contribuant à la résorption des inégalités territoriales. Par ailleurs, son articulation avec les projets d'aménagement et la mise en œuvre de grandes infrastructures préfigurent la métropole de demain que nous appelons de nos vœux.

Ainsi la plus courte ligne du réseau parisien, outre la 3 bis et la 7 bis - ce sont trois lignes qui sont dans l'est parisien et notamment dans le 20^e -, qui avait pour vocation de remplacer, je le rappelle, le funiculaire de Belleville, devient la concrétisation d'une politique d'ouverture dans laquelle le 20^e devient centralité.

Si l'accès à Paris peut être un enjeu social et économique pour le territoire du département de la Seine-Saint-Denis, l'extension de la ligne 11 répond également à des problématiques locales du point de vue des habitants du 20^e et bien sûr parisiennes.

Je pense notamment aux enjeux écologiques et plus précisément aux questions de bruit et de pollution, auxquels les habitants du 20^e sont très sensibles. Cette extension concourra au désengorgement des routes pénétrantes du nord-est parisien, en raison de l'itinéraire de la ligne 11 et de la hausse de sa capacité d'exploitation.

Enfin la nécessaire modernisation de la ligne et l'adaptation des stations existantes, notamment leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, seront l'occasion de réduire la pénibilité des cheminements par l'installation d'escaliers mécaniques et de rendre la section porte des Lilas/Rosny-Bois-Perrier accessible. Pour ce faire, un nouvel accès à la porte des Lilas, rue des Glaïeuls à la jonction de quatre communes limitrophes est à étudier. Cette solution réduirait considérablement la dangerosité du cheminement piéton en surface, alors que le

prolongement jusqu'à Rosny avait été déclaré d'utilité publique dès 1929. Je ne peux qu'être favorable à la signature de cette convention entre l'Etat, le S.T.I.F., le R.A.T.P. et le Conseil général de Seine-Saint-Denis pour la mise en œuvre sous une forme plus moderne d'un projet vieux de près d'un siècle.

Je rappelle que la station porte des Glaïeuls était par ailleurs inscrite dans le bilan de la Z.A.C. de la porte des Lilas, et j'aimerais que l'on s'y tienne.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Merci, Mme CALANDRA.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Je parle en lieu et place de M. Ian BROSSAT, le président de notre groupe, qui dans le vœu qu'il a présenté en notre nom rappelait les annonces du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, M. Benoît HAMON, qui annonçait que la T.V.A. applicable aux transports passerait de 7 à 10 %.

Mon prédécesseur, M. Sylvain GAREL, a bien développé les raisons de cette opposition, rappelant que depuis deux ans c'est pratiquement un doublement de la T.V.A., avec les conséquences que cela a, et notamment pour ceux qui payent encore le plus cher, les plus éloignés du centre de la région francilienne.

Puis il y a ce vœu d'une large majorité du Conseil régional qui demande que l'on revienne au taux de 5 %. J'ajoute que pour le financement il a été évoqué la taxe résiduelle. Je rappelle que dans les années 1970, la création du versement transports a permis le premier développement des transports en commun en Région Ile-de-France et le versement transport s'est étendu progressivement parce que c'était efficace et ciblé. Je rappelle que des études ont été faites par le Conseil général de l'environnement et du développement durable sur cette question qui proposent des solutions, permettant de généraliser le VT et de taxer la totalité des entreprises, notamment celles qui échappent encore à l'heure actuelle à cette contribution.

Sur ces propositions, au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous proposons que le Conseil de Paris demande au Gouvernement de revenir à la taxe de 5 %. Bien évidemment, ce qui a été dit par la maire du 20e sur le besoin de prolongement de la ligne 11 va aussi dans ce sens.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

A présent, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Présidente, un mot rapidement, puisque vous me saisissez sur le vif avant que j'ai pu rouvrir mon intervention. C'était juste un mot pour saluer ce projet de délibération et le prolongement de cette ligne 11, qui était attendu à la fois par les habitants du 20e mais aussi par tous ceux du nord-est parisien dont le développement aujourd'hui, est à la fois un développement équilibré, mixte, un développement auquel, notamment la couverture de la porte des Lilas et l'ensemble des centres d'activité participent à créer un ensemble dans le Nord-Est parisien attractif, équilibré, mesuré qui donne, à la fois aux classes populaires mais aussi aux classes moyennes, de nouvelles perspectives dans ce nord-est parisien.

Il était urgent de participer au désenclavement de ces communes du Nord-Est parisien et de leur permettre d'accéder à cette ligne 11 qui va plus rapidement au cœur de la Capitale.

Donc, je voulais souligner l'intérêt de ce projet de délibération et encourager le développement de ces lignes. Nous aurons nous-mêmes un sujet plus spécifique dans le 14e arrondissement avec la ligne 4.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

Pour répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Mme CALANDRA pour son intervention qui a permis de bien clarifier les enjeux de ce projet. La ligne 11 sera effectivement prolongée jusqu'au RER E à Rosny-sous-Bois à l'horizon 2020, soit un doublement de sa longueur. L'enquête publique est en cours, elle s'achèvera le 30 octobre.

Actuellement, la ligne est exploitée avec des rames de 4 voitures seulement qui datent de 1963. Le prolongement sera l'occasion de renouveler les rames qui seront également plus longues. Il sera aussi l'occasion de moderniser les stations en créant des accès supplémentaires équipés d'escaliers mécaniques ; ce sera le cas par exemple dans la rue des Glaïeuls à la porte des Lilas, comme vous l'avez mentionné.

Il s'agit donc bien de rénover presque entièrement la ligne 11 et je vous invite à voter ce projet de délibération. Je remercie d'ailleurs M. MARTINS pour son soutien.

S'agissant des vœux, j'émetts bien entendu un avis favorable sur les vœux relatifs au taux de TVA déposé par les groupes E.E.L.V.A. et P.C-P.G.

Les transports en commun sont un bien de première nécessité essentiel à la vie des Franciliens. Faut-il rappeler que chaque jour 8,3 millions de déplacements sont effectués grâce aux transports en commun en Ile-de-France en augmentation de 21 % depuis 2001 d'ailleurs, et qu'à Paris un tiers des déplacements se font en métro, en R.E.R., en bus et en tramway ?

Notre politique depuis 2001 vise à développer les transports en commun pour améliorer la mobilité des Parisiens et de leur environnement. De grands projets ont été réalisés : le tramway, bien sûr, mais également les prolongements de lignes de métro - on en a parlé. D'autres sont devant nous : on a cité la ligne 4 mais je voudrais penser en particulier au prolongement de la ligne 14 pour désaturer la ligne 13, et bien entendu tout le nouveau Grand Paris Express. Ce sont des investissements colossaux qui vont nécessiter la contribution de tous : Etat, collectivités, entreprises et usagers. Il ne faut donc pas ajouter une charge supplémentaire en augmentant la T.V.A. qui conduirait nécessairement, soit à augmenter les tarifs, soit à remettre en cause le calendrier des projets engagés, ce qui est pour nous inenvisageable.

C'était le sens du vœu présenté par la majorité du S.T.I.F., à l'initiative de M. Jean-Paul HUCHON, son président, et dont M. Pierre MANSAT, M. Bernard GAUDILLÈRE et moi-même étions signataires. C'est pourquoi j'émetts un avis favorable à ces deux vœux.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 29 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 30 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 200 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 200 G).

Je vous remercie.

2013 DEVE 137 G - Subvention (44.725 euros) et convention avec l'association Espaces pour la mise en place d'un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien de la promenade réalisée sur la ligne PC 15.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 137 G relatif à l'attribution d'une subvention de 44.725 euros et d'une convention avec l'association Espaces pour la mise en place d'un projet d'insertion professionnelle sur la ligne PC 15.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - La Ville de Paris a décidé de confier à l'association "Espaces" l'entretien de la promenade de 1,3 kilomètre qui vient d'être ouverte sur la petite ceinture ferroviaire dans le 15^e arrondissement. Cet entretien va se faire dans le cadre d'un chantier d'insertion, avec des salariés en situation d'exclusion, engagés dans un parcours de réinsertion, grâce à l'acquisition de compétences professionnelles, et un accompagnement social adapté.

Parallèlement, sont soumis au Conseil de Paris les renouvellements de subventions pour l'entretien des espaces végétaux, d'accompagnement d'équipements municipaux et départementaux de la Ville, équipements sportifs, écoles, boulo-dromes, etc. Ce sont les projets de délibération DEVE 129 G, 134 G, 135 G, 136 G ; je voudrais en parler d'un seul tenant.

L'entretien de ces sites se fait dans le cadre de chantiers d'insertion animés par des associations compétentes : halage, interface formation, études et chantiers, etc.

Ces entretiens, conformément au cahier des charges arrêté par la Ville, se font selon des modes de gestion respectueux de l'environnement, avec notamment dans tous les espaces verts parisiens une proscription des produits chimiques de synthèse.

A l'occasion de ces projets de délibération, qui s'inscrivent, on le voit, dans une démarche volontariste, je voudrais saluer et féliciter l'action engagée par Mme Fabienne GIBOUDEAUX qui, à travers ce type d'actions, allie écologie, insertion, environnement et social.

On voit là de manière concrète comment la solidarité avec les générations futures, en mettant en œuvre des modes de gestion respectueux de l'environnement et favorables à la biodiversité, se conjugue avec la solidarité avec les personnes qui, aujourd'hui, sont en situation d'exclusion.

C'est vrai que c'est tout un travail en dentelle que cette approche suppose, avec une adaptation, et c'est très important, de la taille des prestations et des compétences attendues, pour permettre aux chantiers d'insertion de répondre aux attentes de la Ville en n'ayant pas, justement, des marchés trop énormes auxquels ils ne pourraient pas répondre.

Certes, cette politique a un coût : près de 200.000 euros pour l'ensemble de ces chantiers d'insertion, pour lesquels le Conseil de Paris est saisi aujourd'hui, mais on peut se dire que c'est beaucoup moins que si la Ville avait recours à des entreprises du secteur privé ; c'est doublement un investissement pour l'avenir, en terme social et environnemental.

Dans le contexte de crise sociale et environnementale, je pense que c'est un exemple à noter, dont la Ville peut être fière.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole, pour répondre, à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - Merci, Monsieur le Président.

Ces projets de délibération DEVE 129 G, 134 G, 135 G, 136 G et 137 G sont le fruit d'un long travail.

Le fait de confier l'entretien de la promenade sur la petite ceinture 15^e à l'association "Espaces" a nécessité d'abord l'accord préalable de Réseau Ferré de France et de la DIRECCTE, la direction régionale en charge de l'emploi.

"Espaces" était déjà porteuse d'un chantier d'insertion pour le compte de R.F.F. portant sur l'entretien de la petite ceinture dans le 14^e, la partie du 15^e ne faisant pas partie de la promenade ouverte au public, et dans le 17^e

arrondissement. La Ville a donc proposé à R.F.F. une montée en puissance de ce chantier d'insertion avec l'embauche de trois salariés supplémentaires et un renforcement de son encadrement, le tout financé par la Ville, et de lui confier l'entretien de la promenade de la petite ceinture 15e.

Les autres projets de délibération, DEVE 129 G, 134 G, 135 G et 136 G, concernent le renouvellement de subventions à des chantiers d'insertion présentés pour la première fois à l'automne 2012 du Conseil de Paris.

Pour les trois premiers projets de délibération, la Ville a opté pour la même approche que pour la petite ceinture du 15e : confier des sites lui appartenant à des chantiers d'insertion existants tout en renforçant le nombre de salariés.

Pour le quatrième projet de délibération, il s'agit de la création d'un nouveau chantier d'insertion par la Ville et confié à l'association Etudes et Chantiers, avec 12 salariés à la clef.

Parallèlement, j'ai beaucoup insisté pour que la mise en place de clauses d'insertion via les articles 14 et 30 du Code des marchés publics soit systématiquement étudiée pour chaque marché lancé par la Direction des espaces verts et de l'environnement. Cette démarche a été initiée avec le marché d'entretien des espaces verts municipaux et départementaux présentés au Conseil de Paris en février 2012.

Les espaces verts parisiens doivent, en effet, servir de support à des dispositifs d'insertion pour les populations en situation d'exclusion : des chômeurs de longue durée, des jeunes en rupture scolaire, etc., parce que la Ville se doit d'utiliser tous les leviers dont elle dispose pour faire face à la crise sociale que nous traversons, parce que ces populations se replient de plus en plus dans les espaces verts parisiens.

J'en profite pour souligner que ce développement de dispositifs d'insertion ne remet pas en cause le cœur de métier des jardiniers municipaux.

L'entretien des sites qui ont été confiés à la plupart des chantiers d'insertion évoqués était déjà externalisé. Ils ont donc été soustraits de ces marchés pour être confiés à des structures d'insertion par l'activité économique à l'occasion du renouvellement de ces marchés.

Quant aux espaces d'accompagnement des sites sportifs des 12e et 20e arrondissements confiés au nouveau chantier d'insertion porté par Etudes et Chantiers, ils étaient bien, jusque-là, entretenus par des jardiniers de la DEVE, mais cela ne correspondait pas à leur cœur de métier ; il a donc été décidé de redéployer ces jardiniers sur de vrais jardins et de confier l'entretien de ces sites à des prestataires extérieurs, en l'occurrence d'insertion, comme c'est le cas sur d'autres sites similaires parisiens.

Je suis fière de ce travail, puisque les différents dispositifs évoqués vont permettre chaque année à plus de 30 personnes de retrouver, je l'espère, le chemin de l'emploi.

Je voudrais souligner que cette action n'aurait pas été possible sans le soutien de Mme Camille MONTACIÉ, de Mme Pauline VERON, de Mme Gisèle STIEVENARD et de Mme Véronique DUBARRY. La mobilisation et le travail collectif de plusieurs directions, la DEVE mais aussi la DA, la DDEEES, la DPVI, et, enfin, le soutien du cabinet du Maire, qui a accepté le principe d'une prise en charge des surcoûts de ces démarches dans le plan départemental d'insertion. Nous avons, ici, un bel exemple de transversalité et de travail collectif ; c'est suffisamment rare à la Ville pour le souligner.

Je suis persuadée, enfin, que ce travail de fond en matière d'insertion doit être étendu à l'ensemble des directions et des marchés de la Ville, dont les prestations peuvent être supports à des activités d'insertion.

Le potentiel est énorme et à la hauteur de la crise que nous traversons.

Je sais que le Secrétariat général a engagé un travail en ce sens et je ne peux que m'en féliciter.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX, pour cette réponse complète et enthousiaste.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 137 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 137 G).

2013 DFPE 7 G - Dotation (1.178.000 euros), subvention (29.500 euros), conventions et avenants à convention avec les associations gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale, relatives à l'équipement d'un centre de planification et d'éducation familiale.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'offre de soins médicaux en matière d'IVG.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons, en 6e Commission, à l'examen du projet de délibération DFPE 7 G relatif à des conventions avec les associations gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu référencé n° 5 G dans le fascicule.

Il y a deux intervenantes inscrites, Mme FOURNIER et Mme FILOCHE, et Mme LALEM répondra.

Vous avez la parole, Madame FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Chaque année, notre Assemblée fixe le montant de la dotation de fonctionnement des centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. Cette année, le dispositif est renforcé par la création d'un nouveau centre, qui est situé dans le 10e, ce qui permet de conforter la planification familiale territorialisée parisienne.

En effet, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que notre collectivité se doit de mener une politique volontariste en matière d'accès des femmes et des couples à la contraception et à l'avortement.

Pour cela, évidemment, il faut allouer un budget adéquat, mais aussi procéder à un choix judicieux d'implantations, notamment en renforçant le maillage territorial.

Il est vrai que la planification familiale a longtemps reposé sur un dispositif composé de centres majoritairement hospitaliers, et je voudrais vraiment saluer la création de ce centre, dont la gestion sera assurée par le Mouvement français pour le planning familial, dont l'action inlassable en la matière est unanimement reconnue.

En effet, à la prévention s'ajoutent l'information, l'éducation et le conseil en matière de sexualité et de contraception, l'accompagnement à l'accès à l'I.V.G. et la réalisation des I.V.G. médicamenteuses. Il s'agit d'apporter des réponses avec des outils et des moyens adéquats tout en respectant les choix personnels et ce, en étant au plus près des besoins des femmes et des couples.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu qui prend en compte le fait qu'en Île-de-France, se pratique environ un quart des I.V.G. recensées en France. L'accès à ce droit est régulièrement menacé par des actions de mouvements anti-avortement, comme à l'hôpital Tenon ou de plus en plus devant la maternité de Port-Royal.

La restructuration hospitalière en cours, qui conduit par exemple à transférer le centre d'orthogénie de la maternité des Lilas vers Montreuil, éloigne les centres de celles qui en ont besoin en centralisant les actions hospitalières.

Aussi, nous souhaitons par ce vœu soutenir l'ensemble des associations actives dans le domaine du planning familial et réaffirmer, comme le spécifiait la loi VEIL, que l'I.V.G. est un service public de proximité. C'est seulement ainsi qu'un véritable accès aux soins médicaux en matière d'I.V.G. doit être assuré.

C'est pourquoi nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération et je vous invite à voter notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme FILOCHE, maintenant.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je me joins tout à fait à l'intervention précédente de Mme FOURNIER, puisque la Ville de Paris, depuis 2001, a largement contribué à renforcer la présence des centres de planification parisiens sur notre territoire et qu'effectivement, en matière de droit et d'accès à l'I.V.G., cela nous paraît essentiel.

Ces choix sont issus d'une politique structurée et pragmatique, territorialisée, de la planification familiale qui a été mise en œuvre sur notre territoire, et en particulier depuis 2008.

Nous nous appuyons sur une compétence légale qui relève des départements, qui recouvre la mise en place de consultations médicales, d'entretiens individuels et de conseils conjugaux, mais aussi une diffusion d'informations collectives et de campagnes de prévention.

Mais nous faisons plus encore. Tous ces objectifs sont aujourd'hui assumés à Paris par des centres de planification et d'éducation familiale qui sont partagés entre les catégories de gestionnaires, que je tiens quand même à rappeler dans cet hémicycle, parce que ce n'est pas toujours facile, quand on n'est pas usager direct, de bien comprendre comment c'est réparti. Même quand on est usager direct, cela n'est pas toujours facile, donc cela me paraît important que l'on puisse bien relayer ces informations ici.

Le Département gère trois centres en régie directe.

L'Assistance publique en gère neuf.

Sept organismes de droit privé gèrent neuf autres centres, dont une nouvelle ouverture qui vient de nous être rappelée, prévue à la fin de l'année.

En plus, nous avons le centre médical municipal Ridder.

Les sept centres gérés par les organismes de droit privé dont nous parlons aujourd'hui sont des partenaires importants dans le dispositif financé par le Département de Paris. C'est pourquoi ce projet de délibération est essentiel pour la continuité de notre mission de service public en matière d'accès à l'I.V.G. Je suis entièrement d'accord avec ce point-là : c'est une vraie mission de service public.

Pour appuyer concrètement mon propos, je vous renvoie vers ce projet de délibération, qui donne des chiffres très précis en matière de résultats, de fréquentation et d'interventions diverses.

Mais pour exemple tout de même, en ce qui concerne les consultations médicales, les centres dits associatifs ont accueilli, en 2012, 6.301 personnes, soit 36,7 % du nombre total des consultations du territoire.

Les séances d'information collective se sont élevées à 1.024 pour l'ensemble des centres de planification et ont touché 12.968 personnes.

La part des séances effectuées par les centres associatifs est de 55 %, avec 565 séances réalisées et 6.947 participants.

J'attire quand même votre attention sur ces chiffres, qui montrent qu'il y a une vraie disposition de ces centres à pouvoir être utiles à cette mission de service public.

Pour terminer, je voulais partager avec vous, mais cela a été dit, que nous avons la fierté de voir un nouveau centre de planification ouvrir ses portes à Paris. Cet organisme est un partenaire important du Département pour les réalisations des actions de mission de planification et d'éducation familiale.

En 2012, l'association en question a réalisé 22,3 % des entretiens de conseil conjugal et près de 11 % des séances d'information collective réalisées pour l'ensemble des Parisiens.

La forte expérience des professionnels et des centres est reconnue de tous les partenaires, et la notoriété de l'association a facilité largement l'accès des public au centre de planification.

Le fonctionnement de ce centre de planification sera facilité par un partenariat avec des établissements scolaires de proximité, ainsi que par l'existence d'un réseau associatif développé et déjà structuré sur ce territoire puisqu'en plus, c'est un secteur proche des quartiers prioritaires reconnus par l'Etat et par la Ville.

Voici donc toutes les raisons qui m'amènent à vous proposer de voter favorablement ce projet de délibération et ainsi de permettre que la Ville de Paris soit encore de celles qui font des droits des femmes un combat d'actualité, concret égalitaire et objectif.

C'est aussi en permettant à toutes et à tous, Messieurs, d'avoir une information claire, réaliste et faite par des intervenants de qualité que nous parviendrons à améliorer les conditions d'accès aux soins, au droit et à remplir nos missions de service public. En cela, le rôle de nos partenaires est essentiel.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Léa FILOCHE.

Je donne la parole à Mme Fatima LALEM pour répondre, après que beaucoup de choses ont été dites.

Mme Fatima LALEM. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, beaucoup de choses très pertinentes et très renseignées ont été dites par Mme Léa FILOCHE et Mme Danielle FOURNIER, dont je connais depuis de longues années l'engagement pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Je voudrais vous dire que ce projet de délibération traduit en partie le chemin parcouru depuis 2008 en matière de planification familiale par notre Département.

Vous dire aussi que nous pouvons nous féliciter de ces avancées majeures qui sont régulièrement saluées par les rapports I.G.A.S. pour ce qui est de la politique de renforcement et de réorientation de l'action de planification familiale en direction des Parisiennes et des Parisiens.

J'ajouterai à ce qui a été dit que nous avons, dans le cadre de cette politique volontariste, dédiée, cohérente et rigoureuse, mis en place un pilotage dynamique, un budget dédié en crédit d'investissement et de fonctionnement, une mise à plat des outils de gestion avec l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs et des moyens pour les centres de planification et d'éducation familiale, notamment ceux gérés par des associations. On a cité le Planning familial.

Enfin, un dispositif nouveau d'évaluation ad hoc.

Nous avons bien évidemment renforcé le maillage territorial, et cela a été souligné. C'est donc au total sept centres de planification qui ont été créés lors de cette mandature. Quatre sont déjà opérationnels ; le cinquième va ouvrir dans le 10e au trimestre prochain, et deux autres seront ouverts assez vite. Ils sont en travaux : l'un dans le 5e, qui va s'adresser en particulier aux étudiants, et l'autre dans le 20e, avec le groupe des œuvres sociales de Belleville.

Je voudrais également dire que nous avons agi sur la qualité et la diversification de l'offre de planification, que ce soit en matière d'information, de prévention, de prestation autour de la contraception ou de prévention des I.S.T.

Je voudrais également vous dire que nous avons créé les conditions d'un travail partenarial inédit et renforcé avec l'ensemble de tous les professionnels, renforcé les outils et la formation : création d'une charte, diffusion d'outils d'information et de sensibilisation, réunions récurrentes et pilotage avec l'ensemble des acteurs, que ce soit les sages-femmes, les médecins, les conseillères conjugales et familiales, etc.

Ce projet de délibération que je soumetts à notre Conseil est donc un projet de délibération important.

Monsieur le Président, un dernier mot pour parler des mobilisations autour de la question du droit à l'I.V.G. Nous avons régulièrement abordé cette question dans notre instance. C'est une question qui nous mobilise tous et qui est un enjeu central.

Je voudrais tout de même rappeler que depuis 18 mois, la situation au niveau national a changé. Vous le souligniez, Madame FOURNIER, dans votre vœu : nous avons la création d'un site remarquable par la Ministre des Droits des femmes qui vient contrecarrer les sites utilisés par les anti-I.V.G, qui prolifèrent sur Internet.

Nous savons que depuis le 31 mars 2013, l'I.V.G. est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie, que les contraceptifs sont remboursables pour les jeunes filles de 15 à 18 ans et qu'enfin, le forfait pour la pratique des I.V.G. chirurgicales payé aux établissements de santé a été revalorisé de 50 %.

Néanmoins, nous restons vigilants et mobilisés avec l'ensemble des collectifs qui se battent pour que la maternité des Lilas et l'hôpital Tenon soient des structures qui puissent accueillir les femmes dans des conditions convenables et leur permettre de bénéficier de toutes les prestations d'orthogénie et, bien évidemment, pour la maternité des Lilas, d'accouchements dans des conditions décentes et avec des effectifs suffisants.

Je crois que, sur la question de Tenon, Jean-Marie LE GUEN présentera un vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie de vos interventions et je vous invite à voter à l'unanimité, si possible, ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LALEM, c'est moi qui vous remercie de votre réponse.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 31 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DFPE 7 G).

Unanimité aussi. Madame LALEM, votre vœu est exaucé.

2013 DASES 394 G - Avenant à convention avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis, au titre de la constitution d'une plate-forme commune de services (mission pour la prévention des conduites à risque/toxicomanies).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DASES 394 G. Il s'agit d'un avenant à une convention passée avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis afin de constituer une plate-forme commune de services relative aux conduites à risque et aux toxicomanies.

Mme DUBARRY intervient, M. LE GUEN répond.

Madame DUBARRY ?

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

J'allais dire un mot, mais en réalité deux, d'abord un premier mot sur ce projet de délibération même, sur le cœur de ce projet de délibération et la signature de cette convention avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis sur la prévention des conduites à risque.

Bien évidemment, je ne pourrais pas m'empêcher de dire un deuxième mot sur la salle de consommation à moindre risque, un non-mot en l'occurrence.

Sur la convention elle-même, je suis vraiment très heureuse et même plus que cela, très fière que l'on arrive à développer ce type de partenariat. La mise en place de cet échange de savoirs, de savoir-faire, d'expertise est quelque chose qui va vraiment dans le sens d'une bonne réduction des risques, d'une réduction des risques bien comprise et intelligemment menée et il me semblait important de le dire ici : ce travail en commun des missions de prévention des toxicomanies et missions de prévention des conduites à risque est quelque chose qui ne peut faire qu'avancer la question de la réduction des risques dans la métropole, pour le dire ainsi aujourd'hui.

Le fait de mutualiser des outils déjà existants, de se pencher sur le fait que l'on pourra en inventer d'autres ensemble donne à voir une cohérence dans une politique à mener qui, effectivement, ne s'arrête pas aux limites du périphérique, mais, comme je l'ai dit bien souvent ici, continue bien le long de la ligne de R.E.R. ou de la ligne de métro, là où sont les personnes, là où elles sont vraiment dans leurs déplacements, dans leur mobilité et je trouve cela vraiment extrêmement intéressant.

Bien évidemment, on ne peut que souhaiter que ce type de convention se développe avec d'autres départements limitrophes et même au-delà.

Evidemment, lorsque je parle de cet outil, de ce superbe outil que l'on est en train de mettre en place, je me dis que, zut, il y en a un que l'on aurait dû mettre en place très vite au mois de novembre et qui, patatras, ne sera pas ouvert. Les associations très optimistes se disent que ce n'est pas grave, que l'on va maintenant travailler à l'abrogation de la loi de 1970, la loi qui pénalise l'usage de drogues et que, bientôt, on reviendra et on pourra ouvrir une salle de consommation à moindre risque.

Je les trouve super optimistes et c'est bien qu'elles soient aussi combatives, aussi battantes et qu'elles continuent dans leur lancée sur ce dossier extrêmement compliqué.

Je suis, c'est bien connu, beaucoup plus pessimiste et je ne peux pas m'empêcher de penser que peut-être que cela tombe bien, tout de même, cette nouveauté qui fait que l'on ne peut pas ouvrir la salle de consommation à moindre risque, puisque ce serait contraire à la loi de 1970 que je viens de citer maintenant.

En fait, je crois que j'ai besoin d'être un peu rassurée pour avoir la même attitude extrêmement positive et combative que les associations.

J'ai fait partie, il y a longtemps, très longtemps même, du Collectif pour l'abrogation de la loi de 1970, du CAL70. À ce moment-là, comme de bien entendu, nous avons été inquiétés par la Préfecture de police qui était tenue, par le pouvoir en place et, d'une façon générale, chez les Verts, puisque l'on est un peu têtue et opiniâtre, chaque fois que l'on a essayé d'aborder la question de l'abrogation de la loi de 1970, on s'est fait "renvoyer dans nos 22" de belle manière.

Là, tout d'un coup, on nous dit que c'est cela que l'on va faire. Excusez-moi, mais je ne peux pas m'empêcher d'être dubitative et de me dire que ce revirement, au bout de 20 ans - et bien plus que cela, en réalité - qui ferait que, oui, bien sûr, on va abroger la loi de 1970 de façon à pouvoir ouvrir une salle de consommation à moindre risque, je ne sais pas pourquoi, cela me laisse dubitative.

J'aimerais beaucoup que M. LE GUEN me rassure, mais, d'une façon générale, j'aimerais que le Gouvernement nous rassure, d'abord sur la réelle volonté d'ouvrir cette salle de consommation à moindre risque et sur le fait que ce n'est pas renvoyé à la Saint-Glinglin et, deux, à un véritable travail collectif sur l'abrogation de la loi de 1970.

Je le redis, ce n'est pas comme si c'était une demande extrêmement nouvelle de la part des Verts et d'E.E.L.V.A., cela fait partie de nos fondamentaux et je suis très heureuse que, tout d'un coup, il y ait des gens qui se disent que c'est cela qu'il faut faire.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je vais donner la parole, comme vous le souhaitez et comme il est normal, à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je voudrais d'abord remercier Mme Véronique DUBARRY qui a commencé son intervention en focalisant le problème sur le texte de ce projet de délibération, à mon avis à juste titre et en ayant une vision très précise des choses.

Evidemment, cette mission qui est commune aux départements du 75 et du 93, répond, comme l'a dit Mme Véronique DUBARRY, à la volonté de mettre en commun des expériences, des politiques, des savoir-faire ; dans le but de renforcer l'efficacité de notre action.

C'est aussi une mutualisation au sens où cela va nous donner également plus d'efficience : nous allons mutualiser des moyens à moindre coût.

Plus de résultats dans la conduite des politiques publiques, c'est bien là effectivement le but recherché. Je le dis d'autant plus que cela n'a pas été toujours sans difficulté de faire accepter cette politique à l'administration de la Ville de Paris, ce qui prouve que nous avons aussi la possibilité d'avancer dans la réforme, je trouve cela très positif.

Evidemment - et ce n'est pas rien - cette politique de mutualisation entre nos deux départements est une préfiguration, vous l'avez souligné et vous avez bien raison, de la problématique des politiques métropolitaines et, là aussi, évidemment, c'est un sujet majeur, prenons-en conscience. Nous allons vers une métropolisation des politiques publiques et notamment dans les domaines social et sanitaire. Ces politiques seront métropolisées, ce qui, quand je vois les dossiers qui viennent après en discussion, montre que certains d'entre nous doivent renouveler leur G.P.S.

Nous sommes bien aujourd'hui en train de réfléchir à des politiques métropolitaines, parce que la réalité de la vie des gens est bien métropolitaine, ce n'est pas simplement la projection des découpages administratifs.

Le deuxième sujet est évidemment le point que vous avez souligné, à savoir le retard que nous allons prendre en raison de la décision ou plus exactement de l'avis qui a été rendu par le Conseil d'Etat sur les salles de consommation à moindre risque.

Là, je tiens à vous confirmer l'engagement complet de la Ville de Paris de tout faire pour que nous soyons toujours en situation d'avancer, donc je prendrai évidemment contact avec les associations concernées pour que ce travail très riche qui a été mis en place depuis maintenant plusieurs mois soit maintenu. Cette volonté va d'ailleurs au-delà de l'action de la Municipalité, en tout cas de ses élus, de faire en sorte que nous continuions à avancer sur cette salle de consommation à moindre risque.

Vous liez cette question... Je sens un peu de malice !

Vous liez cette question à un problème plus général. Je dis "malice" parce que je suis très gentil, vous-même l'ayant été, mais je pourrais dire qu'il y a quand même un vrai danger à faire le lien entre la nécessité de modifier la loi sur la salle de consommation à moindre risque et la problématique de l'abrogation, dites-vous, de la loi de 1970.

Je pense que, sur ce sujet-là, qui est un sujet évidemment très fondamental, il faudra que nous réfléchissions les uns et les autres. Il n'est pas nécessaire de passer par l'abrogation de la loi de 70 pour avancer sur la salle de consommation à moindre risque. Nous aurons peut-être ce débat, mais je ne crois pas aujourd'hui que l'on puisse raisonnablement et tout simplement proposer, y compris dans une campagne municipale, que la France abandonne toute politique de réglementation, comme cela, en quelques semaines ou en quelques mois, pour que nous puissions faire face au phénomène de toxicomanie.

Il y a là un problème, on le sait, beaucoup plus général, avec un débat de société qu'il est tout à fait essentiel de mener et pour lequel j'essaierai de contribuer, comme vous, j'en suis sûr. Mais ne confondons pas les échéances et les problèmes. J'ai peur que, sinon, nous reculions sur tous les sujets que nous avons à l'ordre du jour et Dieu sait qu'ils sont nombreux.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 394 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 394 G).

2013 DFPE 4 G - Subvention (392.700 euros), avenant à convention et convention avec l'association "L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion" pour l'intervention de lecteurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 4 G relatif à l'attribution d'une subvention de 392.700 euros à l'association "L.I.R.E. à Paris" qui intervient dans les centres de protection maternelle et infantile.

C'est Mme TAÏEB qui intervient et M. LE GUEN qui répond.

Je rappelle que nous ne sommes pas vraiment en avance sur l'horaire mais c'est un sujet important.

Madame TAÏEB ?

Mme Karen TAÏEB. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je voulais intervenir sur cette association "L.I.R.E. à Paris" qui est une association dont l'acronyme signifie "Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion", une très belle idée qui a d'abord germé dans la tête de bibliothécaires et de professionnels de la petite enfance à la fin des années 80 dans le 19^e arrondissement, sensibilisés à la démarche de l'association A.C.C.E.S. (Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations), créée en 1982 par trois psychanalystes. C'était effectivement au siècle dernier mais la lutte contre les exclusions reste, hélas, un des combats que nous menons encore aujourd'hui.

La culture est évidemment l'une des clés qui permet de lutter contre ce fléau.

Paris soutient donc l'association "L.I.R.E. à Paris" depuis 1999 et nous pouvons nous féliciter de ce partenariat avec cette association qui fait un travail remarquable dans les structures d'accueil de la petite enfance.

D'abord dans les salles d'attente des centres de protection infantile et dans les relais d'assistantes maternelles, l'association, créée en mai 1998, proposera ses lectures dans les foyers de l'enfance et les pouponnières, les centres d'hébergement mère/enfant, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les centres sociaux ou encore les crèches collectives et familiales. Aujourd'hui, une douzaine de lecteurs se rendent régulièrement dans plus d'une centaine de lieux d'accueil de la petite enfance pour proposer des séances de lecture individualisée dans des espaces collectifs. Le mot d'ordre étant "liberté", aucun livre n'est imposé aux enfants. Ils le choisissent, peuvent l'ouvrir, le fermer, le feuilleter, en interrompre à tout moment la lecture, en toute liberté. Les séances de lecture

permettent à l'enfant de découvrir l'objet livre, de se familiariser avec la langue écrite, de développer son vocabulaire et son imaginaire, des acquis qui vont lui permettre de débiter des apprentissages scolaires dans de bonnes conditions.

Il s'agit donc de familiariser ces jeunes enfants aux livres et aux images et de leur donner le goût de la lecture dès la petite enfance, afin de prévenir l'échec scolaire.

Lire aux enfants permet d'inciter les parents et les adultes présents dans le quotidien de l'enfant à reprendre cette pratique de lecture. En 2012, "L.I.R.E. à Paris" a réalisé 1.621 séances de lecture au sein de tous les centres de protection infantile.

Nous voterons évidemment cet avenant pour que "Lire pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion" continue à mener à bien ce combat qui est le nôtre.

Voilà une association qui devrait nous inspirer quant à l'accueil de certaines populations qui arrivent à Paris, qui ne parlent pas notre langue et qui vivent dans la rue dans des conditions de grande précarité. Offrir un moment d'apprentissage de la langue française, un moment de culture et d'éveil à autre chose que la dureté de la rue, voilà qui devrait nous inspirer quant à l'accueil, justement, dans les campements de Roms dont on a beaucoup parlé ces derniers temps.

C'est, en tout cas, à méditer.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Mme Karen TAÏEB a eu raison d'attirer notre attention sur ce projet de délibération et a montré tout l'intérêt pour la collectivité publique de ce travail.

Je la remercie et nous allons voter positivement pour ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DFPE 4 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centre IVG de l'hôpital Tenon.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne sont pas rattachés, notamment les vœux référencés n° 6 G et n° 6 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au centre I.V.G. de l'hôpital Tenon, auquel Mme LALEM a fait allusion tout à l'heure.

C'est Mme SIMONNET qui intervient pour une minute et M. LE GUEN répondra et présentera le vœu de l'Exécutif.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons déjà abordé ce sujet tout à l'heure. Il est heureux que nous y accordions tout cet intérêt car le sujet est grave.

Effectivement, le centre I.V.G. Tenon, qui avait fermé en juillet 2009 et qui avait pu rouvrir grâce à deux ans d'une mobilisation sans faille, à l'initiative du collectif unitaire de défense du centre I.V.G. Tenon et soutenue largement par les élus, ce centre I.V.G. Tenon a de nouveaux locaux mais des moyens humains totalement insuffisants puisqu'il ne dispose depuis juillet, à part les médecins vacataires, que d'une seule infirmière.

Cette situation n'a rencontré aucune évolution alors qu'en juillet, la direction de l'hôpital Tenon avait promis une infirmière supplémentaire début octobre, ainsi qu'une aide-soignante en septembre qui devait aider dans les fonctions d'accueil et de tâches administratives.

Il faut savoir que la conseillère conjugale, partie en juillet, n'est pas encore remplacée. Ce centre, par exemple, a fonctionné avec une seule infirmière et un seul médecin au mois d'août, sans aucun médecin la semaine du 15 août.

Cela veut dire quoi, concrètement, cette totale insuffisance d'effectif ? Cela a pour conséquence de restreindre le choix des femmes à la méthode de l'I.V.G. médicamenteuse durant cette période.

Il faut savoir que ce centre est le seul centre I.V.G. dans tout le 20^e arrondissement dont la population est composée de presque 200.000 habitants.

Ce centre, qui fait plus de 500 I.V.G. par an, est aussi un centre de planification. Il est indispensable qu'il ait le personnel en nombre adéquat.

Donc, à travers ce vœu, nous demandons que le Maire de Paris interpelle la direction de l'hôpital Tenon et de l'A.P.-H.P., pour que le personnel nécessaire au bon fonctionnement du C.I.V.G. et de son centre de planification soit recruté dans les plus brefs délais et que cesse aussi toute répression dans l'enceinte de l'hôpital d'actions pacifiques visant à défendre l'intérêt général, car sachez-le, la semaine dernière, lors d'une mobilisation dans ce centre, pour la première fois, nous avons les C.R.S. qui sont rentrés à l'intérieur de l'hôpital public pour déloger de manière assez violente les militantes féministes pacifiques.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 6 G et présenter le vœu n° 6 G bis.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Sur les considérations de fond, l'Exécutif municipal est intervenu pour faire en sorte que ce centre I.V.G., qui avait été un moment fermé, soit rouvert, et ce, dans les meilleures conditions.

Nous proposons un vœu, effectivement, dans lequel nous insistons sur le fait que les moyens humains doivent être mis en place.

Nous divergeons avec Mme SIMONNET sur la conception que nous avons de l'hôpital public qui n'est pas forcément le lieu où s'effectuent les manifestations.

A tel point, Madame SIMONNET, que j'ai eu la chance d'assister à la manifestation qui s'est tenue il y a une dizaine de jours devant Port Royal où il y avait une quinzaine de personnes du groupe de M. DOR et autres affidés. En face, il y avait une dizaine de militants du Front de Gauche. C'était très intéressant car les uns et les autres, je pense, avaient les moyens comme cela de se renvoyer la balle.

Mais je ne crois pas que ce genre de manifestations fasse avancer les choses à l'intérieur de l'hôpital public.

Je ne pense pas que les intégristes catholiques fassent la loi aujourd'hui sur ces questions, il y a un ordre républicain, il est appliqué...

La politique en faveur de l'I.V.G. se fait et il n'y a pas besoin de l'intervention d'un certain nombre de manifestations plus ou moins politisées à l'intérieur de l'hôpital public.

Mme Danielle SIMONNET. - Bravo, Monsieur LE GUEN !

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, si je comprends bien, vous demandez à Mme SIMONNET de retirer son vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Vous retirez votre vœu, Madame SIMONNET, j'ai tout fait pour !

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur LE GUEN, votre mépris à l'égard des militantes féministes est lamentable, tout comme le mépris que vous pouvez accorder...

Mais nous allons avoir un vœu de l'Hôtel-Dieu tout à l'heure où, fort heureusement, vous rétro pédalez ; c'est peut-être pour cela que vous vous défoulez par votre mépris.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, si vous voulez que la séance dure jusqu'à minuit, il n'y a aucune difficulté.

M. Jean-Marie LE GUEN. - J'adore les débats !

M. Christian SAUTTER, président. - Et vos collègues sont très attentifs à ce que les débats se prolongent, je suis d'accord avec vous.

Restons calmes !

Je mets aux voix le vœu n° 6 G avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons le droit de retirer notre vœu ! Laissez-moi m'exprimer, Monsieur LE GUEN !

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous demande, oui ou non, si vous retirez votre vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Malgré le mépris de M. LE GUEN, nous retirons notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET, de votre sens démocratique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 32 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir du centre de santé dentaire Archereau.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 7 G dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'avenir du centre de santé dentaire Archereau.

M. ALAIN LHOSTIS le présente en une minute et M. LE GUEN donnera l'avis de l'Exécutif.

Vous avez la parole, Monsieur LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Je pense que ce sera plus consensuel, puisque la Ville de Paris, sur les centres de santé dentaire, a fait beaucoup d'efforts. Nous avons, dans la dernière période, vu s'ouvrir des centres mutualistes et des centres associatifs dentaires avec le soutien de la Ville. D'ailleurs, j'étais aux côtés de l'adjoint au Maire de Paris en charge de ces questions dans deux centres de santé que nous connaissons bien dans le 11e et dans le 19e arrondissement. Tout le monde sait que le besoin est immense en matière dentaire et les inégalités profondes.

C'est pour cela que le vœu demande que la Direction générale de la C.P.A.M. maintienne le centre de santé dentaire de la rue Archereau, mais je pense qu'il n'y a pas de divergence d'appréciation entre nous sur cette question, puisque nous œuvrons ensemble sur ces problèmes.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS, d'avoir parfaitement respecté le temps de parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je serai extrêmement court en disant que je suis totalement favorable au vœu de M. LHOSTIS.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous gagnons du temps pour en faire provision pour plus tard.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 33 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au retrait de la plainte contre des syndicalistes par la DG de l'A.H.-H.P.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux urgences de l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au mouvement social contre la fermeture de l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 8 G, 9 G, 10 G et 10 G bis, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à l'Hôtel-Dieu.

Sont inscrits : Mme Marinette BACHE, Mme Danielle SIMONNET, M. Alain LHOSTIS et M. Jean-Marie LE GUEN répondra.

Madame Marinette BACHE, vous avez une minute...

C'est Mme Karen TAÏEB qui présente ; vous avez la parole, Madame TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, nous tenons à nous féliciter du retrait de la plainte au Tribunal administratif contre ces syndicalistes par la direction générale de l'A.P.-H.P. ; c'est d'ailleurs ce qui avait motivé ce vœu co-écrit avec Mme Marinette BACHE et M. Christophe GIRARD.

Nous savons la part que vous y avez prise, Monsieur le Président, avec votre première adjointe, et nous saluons votre implication.

Nous nous sommes souvent rendus au "chevet" de l'Hôtel-Dieu et nous avons pu constater l'engagement sincère et la volonté à toute épreuve de celles et ceux qui se battent contre la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu. Cette plainte revêtait donc un caractère outrageant à leur égard.

Si nous nous félicitons de son retrait, nous tenons à manifester, néanmoins, notre incompréhension devant le non-respect de la parole de la Ministre de la Santé, Mme Marisol TOURAINE, qui promettait la non-fermeture au 4 novembre, et notre inquiétude quant à la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu qui, pour rappel, accueillait, en 2012, 43.400 patients, autant qu'à Tenon ou à Cochin. Où imagine-t-on le report de ces urgences ? A Saint-Antoine, avec ses 49.800 passages, ou à Lariboisière ou Bichat qui ont accueilli chacun 72.000 urgences en 2012 et sont déjà tous surchargés de brancards ?

Une remise à plat du dossier des urgences à Paris, incluant une réflexion sur l'accès aux soins de premier recours, s'impose, comme cela a été demandé par le Maire de Paris. Nous souhaitons que les projets soient débattus sans aucun a priori et sans aucune restriction de fait.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Vous avez présenté le vœu n° 8 G.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET pour présenter un autre vœu, puis à M. LHOSTIS pour le troisième vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Après quatre vœux successifs présentés pour défendre l'Hôtel-Dieu, l'ensemble de ses services, et notamment ses urgences, nous avons obtenu en juillet dernier l'engagement de la Ministre, Mme Marisol TOURAINE, le report sine die de la fermeture de ces urgences. Or, depuis cette période, le démantèlement de l'Hôtel-Dieu s'est poursuivi, au point qu'il est prévu que le 4 novembre, si rien n'est fait, le service de médecine interne soit, à son tour, démantelé, et donc, forcément, s'il n'y a plus de service interne, s'il n'y a plus les patients qui sont orientés, via les pompiers notamment, aux urgences, si le personnel est affecté ailleurs, si les services sont démenagés ailleurs, toutes les conditions seront créées pour tuer définitivement les urgences.

A travers ce vœu, nous demandons :

- l'établissement d'un moratoire sur la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu et de l'ensemble de ses personnels (médicaux, paramédicaux et internes) et services et notamment le maintien du service de médecine interne et le maintien de l'accueil des pompiers et ambulances ;

- la mise en place d'une table de négociation et la remise à plat en concertation des projets pour l'Hôtel-Dieu, ses urgences et ses services de soins, afin de permettre l'étude du projet alternatif porté par les personnels.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. LHOSTIS pour nous présenter le vœu n° 10 G.

M. Alain LHOSTIS. - Juste pour conforter ce qui vient d'être dit, et je demande au Président du Conseil de surveillance de l'Assistance publique de bien réfléchir à cette question, le fait de faire disparaître la médecine interne et même de défendre le projet qui est défendu par la Direction générale de l'A.P. d'un grand lieu de consultation me semble une certaine contradiction de ce point de vue.

Je veux simplement intervenir sur une question qui me stupéfie : comment, en France, à notre époque, à Paris, une direction d'entreprise publique peut assigner au Tribunal administratif, des syndicalistes et également prendre une sanction à l'égard d'un chef de service sur la base de l'expression d'un désaccord avec des réorganisations ? Sur ce plan, c'est le dialogue social à l'envers, les bras m'en tombent !

Je vous demande de voter notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je vais donner la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour présenter le vœu n° 10 G bis et M. LEGARET présentera une explication de vote après que l'adjoint se soit exprimé.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole pour nous donner votre avis sur les vœux n^{os} 8 G, 9 G, 10 G et nous présenter le vœu n° 10 G bis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, ce que nous demandent beaucoup des intervenants autour de ces vœux, c'est que je me fasse ici, dans cette salle, non pas le porte-parole du Maire de Paris, ni même que je m'exprime en tant que président du Conseil de surveillance, mais que je m'exprime pour expliquer la politique de Mme Marisol TOURAINE.

Je ne sais pas si c'est exactement l'objet de vos interpellations...

Monsieur LHOSTIS, j'ai bien noté vos propos et je vais d'ailleurs y répondre parce qu'il me semble qu'ils méritent des réponses tout à fait précises.

Donc, je suis un peu hésitant. Dois-je vous répondre sur ce que fait la Ministre ? Mais on est ici au Conseil de Paris, je pense que c'est quand même assez limité.

Je dirai simplement pour être fidèle aux débats que nous avons eus, que j'invite ici toutes celles et tous ceux qui veulent continuer à faire ce travail autour de la problématique de l'Hôtel-Dieu, et plus généralement des urgences, à participer à notre groupe de travail et, d'ailleurs la présence à ce groupe n'est pas limitée. Nous avons demandé à ce qu'il y ait des représentants des groupes, mais si d'autres personnes, membres du Conseil de Paris

bien évidemment, souhaitent participer à ces groupes de travail, elles seront franchement les bienvenues de façon à ce que nous mettions toutes les questions sur la table.

Donc, nous allons réfléchir à tout cela, nous allons étudier de très près, à la fois sur ce sujet qu'est l'Hôtel-Dieu aujourd'hui, son avenir, les différents projets qui peuvent exister et nous allons travailler. Et puis, nous allons aussi parler du problème des urgences à Paris, parce que ce sont des sujets, je crois, qui intéressent prioritairement les Parisiens et nous le ferons.

Là où je veux vous répondre précisément, c'est notamment sur les interpellations de M. LHOSTIS, relatives à la question du Tribunal administratif et de l'interpellation juridique au Tribunal administratif. J'ai posé, comme vous, cette question aux responsables administratifs de l'Assistance publique. Ils m'ont dit qu'ils estimaient qu'il était de leur devoir, à la fois en tant que gestionnaires de l'espace public et également de la sécurité sur l'ensemble des bâtiments de l'hôpital, de trouver les conditions juridiques afin de faire libérer les locaux, ce qu'ils avaient fait en déposant cette plainte. Une fois qu'ils ont eu satisfaction en référé devant le Tribunal administratif, ils nous ont dit qu'ils retiraient évidemment l'ensemble des plaintes auxquelles nous faisons référence.

Sans doute avec malice, on m'a fait remarquer que c'était aussi ce qu'il arrivait de faire quelquefois à la Ville de Paris. C'est-à-dire que lorsqu'il y a des occupations de locaux, quelle que soit d'ailleurs la légitimité que l'on peut trouver au mouvement social, et bien le travail de la Ville de Paris est évidemment souvent de reconquérir la capacité de ses propres locaux.

M. Alain LHOSTIS. - Au bout d'un certain temps.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Au bout d'un certain temps. Et là on peut même dire qu'il y avait eu un temps certain, objectivement.

C'est la première réponse.

La deuxième réponse, évidemment cette fois-ci est plus technique, et je sens que beaucoup ici ne comprennent pas bien - pas vous, Monsieur LHOSTIS, car vous le savez parfaitement -, la complexité du fonctionnement de l'hôpital public.

Il y avait un Président de la République qui avait fait une loi, il y a trois ou quatre ans, disant : " Je ne veux voir qu'une tête à l'hôpital". Là, un certain nombre d'entre nous avaient dit : "C'est dommage, ce n'est pas comme cela que l'on considère l'avenir de l'hôpital public", et de fait d'ailleurs il n'est pas arrivé à faire modifier la législation. Donc, il y a plusieurs têtes à l'hôpital. Parmi ces têtes, il y a les têtes du corps médical, pour dire les choses simplement, qui ont une représentation démocratique à travers la C.M.E., c'est-à-dire des gens qui sont élus. Il y a 11.000 médecins qui participent aux élections à la C.M.E. Ils ont élu des représentants de diverses sensibilités et de diverses catégories de médecins, et puis il y a la même chose au plan local, vous le savez. Ces personnes-là peuvent être amenées à s'exprimer et à dire des choses sur un certain nombre de considérants. La loi leur confie en effet cette responsabilité, comme par exemple la sécurité et qualité des soins. Ceci dépend non pas du pouvoir administratif de l'hôpital mais tout simplement de la C.M.E. locale et parisienne dans son ensemble.

Donc, ceci amène un certain nombre de médecins à prendre des décisions indépendamment de la hiérarchie administrative, et j'allais dire de la hiérarchie politique, de ce point de vue, la mise en cause implicite faite - pas par vous, Monsieur LHOSTIS, mais par d'autres - de la responsabilité de Mme Marisol TOURAINE est parfaitement malvenue. C'est donc un certain nombre de personnes en responsabilité médicale, et non pas administrative qui ont pris un certain nombre de décisions.

Après, on peut dire que tout cela fait partie d'un grand complot, je le comprends, c'est une idée qui traverse souvent les esprits. Ces histoires de grands complots font partie de l'imaginaire d'un certain nombre de nos amis. Mais en l'occurrence, ce n'est pas la réalité.

Si les questions peuvent être légitimes, comme par exemple que va devenir l'Hôtel-Dieu ? Comment fonctionne-t-il aujourd'hui ? On ne peut pas passer par des raccourcis qui voudraient que ce soit la Ministre qui prenne toutes les décisions administratives ou de fonctionnement des hôpitaux. Cela ne se passe pas comme cela. La hiérarchie verticale, la Ministre, la direction générale et éventuellement les médecins, il n'y a pas de verticalité de la décision. On s'est battu d'ailleurs contre cette verticalité, je le rappelle - en tout cas, moi - et maintenant nous apprenons à vivre dans un monde où il y a des gens avec des responsabilités, prenant des décisions, sans qu'ils aient forcément à rendre des comptes à un ministre.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Ceci dit, Monsieur LE GUEN, avant que M. LEGARET fasse une explication de vote, si vous pouviez dire ce que vous pensez des vœux n° 8 G, n° 9 G et n° 10 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je leur propose de se retirer en faveur du vœu n° 10 G bis de l'Exécutif. Voilà, tout simplement.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Je vais donner la parole à M. LEGARET pour une explication et après je demanderai aux auteurs s'ils souhaitent maintenir ou retirer... Ou peut-être que je le fais avant que vous ne vous exprimiez, Monsieur LEGARET ? Je vais donc le faire avant.

Madame TAÏEB, maintenez-vous le vœu n° 8 G ?

Mme Karen TAÏEB. - Nous n'imaginons aucun complot, mais il y a des faits et des actes, et je me félicite en tout cas du retrait de cette plainte. Aussi imagine-t-on qu'il a fallu plus que des considérations de sécurité pour que cette plainte soit retirée.

Ce vœu bis reprend en tout cas nos considérants et nos attentes.

Nous voterons donc le vœu bis et nous retirons le nôtre.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Le vœu n° 8 G est retiré.

Je me tourne vers Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est historique, c'est-à-dire que pour la première fois, après cinq vœux, le groupe socialiste va se prononcer pour un moratoire sur les restructurations de l'Hôtel-Dieu, afin qu'aucune décision de transfert de services ou d'organisation ne rende impossible de fait toute étude sérieuse du projet alternatif. Je prends acte avec satisfaction de ce changement de position. Je m'en réjouis fortement.

Je suis par contre très inquiète des propos de M. LE GUEN qui nous explique que Marisol TOURAINE n'a aucun poids politique sur l'A.P.-H.P. et sur les urgences de l'Hôtel-Dieu. Ce vœu aura-t-il donc un poids ? Est-ce que ce vœu voté, soutenu par l'Exécutif, aura un poids pour permettre enfin le débat sur les projets alternatifs ? Je pense que la mobilisation doit se poursuivre. Nous retirons donc notre vœu et nous nous réjouissons de cette première étape arrachée grâce à la mobilisation.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Très bien. Le vœu n° 9 G est retiré.

Je me tourne vers M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Le vœu n° 10 G est retiré.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Je donne maintenant la parole à M. LEGARET pour qu'il fasse une explication de vote sur le vœu n° 10 G bis.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'il subsiste entre nous la moindre ambiguïté.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Non, sinon on en a jusqu'à la nuit.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais être bien clair. Aucune décision n'a été et ne sera prise, par l'administration en tout cas, qui vienne à gêner le fonctionnement du futur nouvel Hôtel-Dieu. C'est ce que dit ce vœu, je le répète et je le souligne. Réfléchissez bien à ce que vous allez faire.

Je dis bien : aucune décision administrative. Aucune décision administrative n'a été prise qui mettra en cause le fonctionnement du nouvel Hôtel-Dieu. Voilà bien exactement ce que veut dire ce vœu et je le dis précisément.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

M. LEGARET attend depuis un certain temps pour faire une explication de vote et je lui donne la parole.

M. Jean-François LEGARET. - Je voudrais profiter, Monsieur le Président, d'une courte accalmie dans ces salves pour dire que M. LE GUEN a dit il y a quelques instants, malice, malice, ce qui laisserait à croire que cela l'amuse encore.

Nous, nous disons que la plaisanterie a assez duré. De reniements en renoncements en revirements, la stratégie de la Mairie de Paris sur l'Hôtel-Dieu est totalement illisible, imprévisible, incompréhensible. Vous avez défendu tout et n'importe quoi. Comment voulez-vous qu'aujourd'hui nous puissions croire à quoi que ce soit ?

M. LE GUEN, avec courtoisie, je lui rends au moins hommage sur ce point, a récemment proposé un groupe de travail avec des représentants des groupes. Nous nous y sommes rendus avec M. Vincent ROGER, nous avons fait une courte déclaration liminaire en disant que ce groupe de travail ne nous paraissait absolument pas opérationnel.

Qu'est-ce que l'on est en train de décider ? Un énième moratoire, c'est-à-dire que l'on décide de ne rien décider et tout le monde aura compris que c'est purement dilatoire et qu'il s'agira d'en reparler après les élections municipales.

Nous allons vous laisser entre vous, nous nous abstiendrons, nous ne participerons pas à cette mascarade qui n'a absolument aucun sens, qui ne fait que faire perdre du temps, qu'enlever toute crédibilité à toute forme de politique.

Vous savez, les Parisiens, cela les intéresse la carte hospitalière, cela les intéresse de savoir si, dans l'avenir, il y aura ou pas des urgences à tel ou tel endroit dans Paris.

Vous ne répondez à aucune de ces questions. Vous dites : "On a décidé et, aujourd'hui, solennellement, nous prenons une décision historique extrêmement importante : on en parlera plus tard."

Continuez à jouer à ce petit jeu sans nous. Nous vous le disons très sérieusement : ce n'est pas drôle.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Une explication de vote du groupe "Les Verts" de M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI. - Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, pour dire que nous avons quand même l'impression d'assister, en ce qui concerne l'Hôtel-Dieu, à un immense gâchis, immense gâchis qui a déjà débuté, il faut le rappeler, avec le vote de la loi H.P.S.T. par le précédent Gouvernement.

Il faut savoir que le processus qui entraîne la fermeture des urgences à l'Hôtel-Dieu a été décidé par le précédent Gouvernement. Un certain moratoire a été décidé, mais ce n'est pas véritablement un moratoire, c'est plutôt le retardement de la fermeture des urgences annoncé par la Ministre, Mme TOURAINE.

Aujourd'hui, ce que l'on voit, c'est un hôpital qui se vide petit à petit, qui se vide de sa substance, où il y a des personnels qui sont dans une situation de souffrance au travail, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils vont devenir dans les mois et années à venir.

Donc, nous demandons que ce gâchis cesse, que des décisions fortes soient prises sur la question du maintien du service des urgences à l'Hôtel-Dieu. Là encore, ce qui est en train de se passer, c'est qu'on laisse le service des urgences mourir à petit feu.

Nous allons voter le vœu de l'Exécutif municipal, mais nous demandons aussi qu'il y ait une décision claire qui soit prise par le Gouvernement et par la Ministre sur ce dossier.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 34 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fermeture de l'hôpital Bichat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 11 G et 11 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la fermeture de l'hôpital Bichat.

C'est M. LHOSTIS qui présente le vœu n° 11 G et M. LE GUEN qui répondra. Mme BRUNO donnera une explication de vote.

De toute façon, vous avez le temps de réfléchir, M. LHOSTIS a une minute pour présenter le vœu.

M. Alain LHOSTIS. - Je vais sacrifier mon temps de parole pour donner la parole à M. Jean-Marie LE GUEN qui disait, à propos d'un vœu de notre groupe sur l'avenir de Bichat-Beaujon : "Oui, c'est un avis défavorable concernant ce vœu parce que, encore une fois, il n'y a pas de projet qui soit aujourd'hui présenté. Je dis que, aujourd'hui, il n'y a aucun projet établi par l'A.R.S. et par l'A.P.-H.P., donc il est de l'ordre de la rumeur et, pour certains autres qui ne se limitent pas d'ailleurs au 18^e arrondissement, de l'agitation."

Figurez-vous que j'ai rencontré un agité qui était face à moi, j'étais au premier rang à l'inauguration du nouveau Necker et c'était le Président de la République qui a fait cette déclaration concernant la fusion de Bichat-Beaujon.

J'ai demandé à son collaborateur que je connaissais un peu, M. Olivier LYON-CAEN, il m'a dit qu'il ne s'était pas trompé d'hôpital, alors que je croyais qu'il allait parler du nouvel hôpital Lariboisière dont le dossier est prêt, théoriquement, mais pour lequel on y dispute quelques dizaines de millions.

Franchement, je crois que l'on nous refait le coup de l'hôpital Pompidou : 25 ans pour aujourd'hui commencer à avoir un grand hôpital universitaire à Pompidou. Je crois qu'il y a d'autres façons de travailler sur ces questions-là. Si l'on doit faire des réorganisations, il faut en débattre. Si l'on doit sortir de deux quartiers populaires et faire revenir sur Paris un hôpital de banlieue, je pense que cela mérite une réflexion Grand Paris et je crois qu'il faut éviter de se précipiter et discuter sereinement.

Alors, pour cela, rangeons dans un tiroir ce dossier. Ce n'est pas de notre fait, mais, en tout cas, pour notre groupe, nous allons demander un vote sur notre vœu et nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif. Nous trouvons qu'il est à l'eau tiède, nous ne pouvons pas accepter cela, nous voulons une position claire sur un dossier mal défini, mal ficelé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner son avis sur le vœu n° 11 G et présenter le vœu n° 11 G bis.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je remercie M. LHOSTIS et je tiens à dire comment les choses se sont passées.

Lorsque j'ai été interpellé au Conseil de Paris, d'abord il n'y avait pas de parole présidentielle, mais ce n'est pas tellement le plus grave, c'est surtout que la remarque qui était faite par un de vos collègues, votre président de groupe, était de dire : "Il paraît que l'on va sortir de Paris l'hôpital Bichat".

Il n'avait pas les préoccupations qui sont les vôtres et que je partage, c'est-à-dire de savoir si, oui ou non - et je vais après revenir au fond du dossier - on va doter la métropole parisienne, dans les territoires où il est encore le plus nécessaire, c'est-à-dire le nord de Paris, mais peut-être aussi le 93 pour dire les choses comme elles sont, d'un grand C.H.U.

Je tiens à vous dire, premièrement - et vous le savez parce que vous connaissez bien ce dossier - indépendamment de Lariboisière qui est un dossier qui va avancer, y compris avec l'action de la Ville de Paris d'ailleurs, d'une façon importante que vous connaissez : oui, il faut construire un nouveau C.H.U. dans le nord de la métropole parisienne.

Pourquoi ? Parce que l'hôpital Beaujon est un hôpital que vous connaissez, qui est structuré de façon ancienne et qui ne fonctionne pas. Quant à l'hôpital Bichat, l'hôpital Bichat en tant que tel a des problèmes de sécurité extrêmement lourds qui nous renvoient peu ou prou, si j'ose dire, aux problèmes que nous avons rencontrés au niveau de l'Hôtel-Dieu.

La volonté très claire du Président de la République a été de dire qu'il faut construire un nouvel hôpital nord.

Alors, où allons-nous le construire ? Au moment où je vous parle, je serais bien incapable de le dire, bien incapable parce que la décision de la localisation n'a pas été prise, autant la volonté politique du Président de la République a été affirmée, autant la localisation n'est pas encore aujourd'hui choisie.

Mme Danielle SIMONNET. - On casse d'abord.

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est cela, Madame SIMONNET, vous avez raison, on va d'abord casser et, après, on va se poser la question et, éventuellement, on va fermer un C.H.U. Vous avez raison, le monde est affreux et, vraiment, cela ne s'améliore pas...

Il se trouve que ce n'est pas exactement ce que nous allons faire et si le Président de la République s'est permis de dire qu'il allait construire et qu'il souhaitait investir dans un grand C.H.U. dans la métropole, au nord de la métropole, ce n'était pas simplement pour trouver des raisons de fermer ou de casser l'hôpital Bichat.

La question qui se pose, sur laquelle nous aurons à débattre, c'est de savoir s'il faut reconstruire sur place, notamment à Bichat, c'est une première hypothèse, elle a évidemment de la force ; ou si nous allons reconstruire éventuellement de l'autre côté du périphérique, notamment dans le 93, peut-être à quelques centaines de mètres de l'endroit où est Bichat aujourd'hui, ou si l'on doit encore aller plus loin dans le 93. D'autres sites ont été évoqués.

S'il y a des scénarios qui, aujourd'hui, commencent à être étudiés, ils ne sont pas arrêtés, ce sont les scénarios dont je vous parle, c'est-à-dire la localisation propre à Bichat et la reconstruction sur le site de Bichat dans son ensemble, évidemment, avec Claude Bernard ; une localisation qui est de l'autre côté du périphérique à quelques centaines de mètres de Bichat ou d'autres localisations qui sont encore plus incluses dans le territoire du 93.

Vous savez que, historiquement, il y a eu des projets qui ont existé.

Nous en sommes à ce niveau-là et, bien évidemment, un, nous avons toutes les raisons de nous féliciter de cette volonté de construire un C.H.U. moderne, ce qui représentera plusieurs centaines de millions d'euros d'investissement ; deux, de le faire, disait le Président de la République, avec le concours des collectivités territoriales de la Ville de Paris et d'autres collectivités territoriales ; trois, de le faire clairement dans l'axe nord, là où se situent les besoins de santé et des besoins hospitalo-universitaires de la population.

Donc, nous sommes en plein dans cette discussion, mais je tiens à rassurer tous ceux qui le pensent : il n'y aura évidemment pas de destruction de Bichat avant qu'il y ait eu construction d'un autre hôpital, et toutes les localisations sont telles aujourd'hui qu'elles donneront pleinement satisfaction à la population du nord de Paris, dans un cadre évidemment métropolitain.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur LHOSTIS, maintenez-vous votre vœu ou êtes-vous convaincu ?

M. Alain LHOSTIS. - Je suis comme Saint-Thomas : je ne crois que ce que je vois !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Alain LHOSTIS se prend pour Saint-Thomas.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée...

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est au vœu n° 11 G bis déposé par l'Exécutif que j'étais favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Non, je vous ai interrogé sur le vœu n° 11 G.

M. LHOSTIS le maintient. Votre avis est-il favorable ou défavorable ?

M. Jean-Marie LE GUEN - Défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Il faut être plus attentif. Je remets donc aux voix le vœu n° 11 G.

Comme il y a contradiction entre les deux, je suis obligé de faire revoter le vœu n° 11 G : c'est le règlement.

Bon, écoutez, je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 11 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 35 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 G, déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

J'invite les membres de l'Exécutif à bien suivre nos débats.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la salle de consommation de drogue.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 12 G dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la salle de consommation de drogue.

C'est M. GIANNESINI qui va intervenir pour le présenter en une minute, M. LE GUEN lui répondra et c'est là que Mme BRUNO fera une explication de vote.

Vous avez la parole, Monsieur GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Président.

Nous n'avons cessé de vous alerter sur l'illégalité du décret autorisant l'ouverture d'une salle de shoot car il s'agit ni plus ni moins que de dépénaliser de fait l'usage de la drogue dans notre pays.

Vous avez voulu y procéder en catimini pour éviter un débat public gênant à quelques mois des municipales devant une opinion publique défavorable, une majorité parlementaire réticente, un Gouvernement divisé, M. VALLS s'étant exprimé contre la levée de l'interdit, et face à l'avis négatif de l'Académie de médecine et de l'Ordre des médecins, les plus hautes autorités judiciaires et même, les Nations Unies !

Vos plus fervents soutiens s'interrogent. "Ils s'y sont pris comme des branques !", déplore carrément le président de la Fédération addiction.

La directrice de Gaïa Paris dénonce un "manque de courage politique".

Le président du Réseau de réduction des risques exprime sa colère que cette expérimentation n'ait pas été mieux bordée. Il se demande en réalité si cet avis du Conseil d'État ne vous arrange pas en reportant cette expérience après les municipales.

La Ministre de la Santé a en effet avoué et que la loi de 1970 serait révisée après cette échéance, tout comme votre première adjointe et le maire du 10e.

Nous vous proposons pour notre part de renoncer à cette légalisation de fait de la drogue et à consacrer le million annuel prévu pour son fonctionnement à aider le toxicomane à sortir de sa dépendance en créant par exemple plus de lits d'hospitalisation en addictologie plutôt que de l'y enfoncer davantage en l'aidant à se droguer plus facilement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 12 G.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Ce débat a déjà eu lieu. Il est rapporté ici dans des termes à proprement parler scandaleux.

Je me contenterai donc de dire que c'est un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Avis défavorable.

Je donne la parole à Mme BRUNO, pour une explication de vote de deux minutes.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe U.D.I. avait soutenu, malgré de nombreuses réserves, l'idée d'une expérimentation de salle de consommation de drogue, mais aujourd'hui, mon groupe désapprouve l'incurie juridique de l'Exécutif parisien, qui a été incapable d'anticiper le refus de l'ouverture d'une telle structure par le Conseil d'État.

Il était risqué d'annoncer une inauguration à l'automne alors que j'avais depuis le début demandé la prise en compte des obstacles législatifs existants ainsi qu'une concertation accrue avec les autorités judiciaires.

Il est déplorable que tant de réflexions et de débats autour du grave problème sanitaire et social qu'est la consommation de drogue à Paris soient balayés d'un revers d'avis, à la surprise générale de l'Exécutif parisien.

On ne peut que regretter cette légèreté de la Ville et ses certitudes infondées, gâchant le travail de fond entrepris depuis plus de trois ans alors même que nous vous avons alertés, tandis que le principe de sécurité juridique doit présider aux décisions de la puissance publique.

L'avis du Conseil d'État sanctionne une majorité municipale qui s'est distinguée par les lacunes criantes d'un travail de pédagogie inexistant, d'une consultation très insuffisante et d'une présomption préjudiciable.

C'est la raison pour laquelle, bien que je ne puisse pas suivre certains considérants du vœu U.M.P.P.A., nous ne nous opposerons pas à celui-ci.

En effet, nous nous abstenons en gage de soutien à la sagesse précautionneuse qui eût dû gouverner vos prises de décision.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

La parole est à M. LHOSTIS, pour une explication de vote du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Alain LHOSTIS. - Nous prenons acte de la décision du Conseil d'État d'inscrire le dispositif dans la loi. Je ne vais pas regretter une décision de justice, personnellement, mais je regrette et je m'étonne que la Ministre de la Santé ayant annoncé depuis un an qu'elle était favorable à l'ouverture d'une telle salle, et le Premier Ministre ayant décidé en début d'année la décision d'ouverture de ce lieu expérimental, que le Conseil d'État ait été saisi si tardivement, puisque ce débat est dans cette enceinte depuis 2004, où je m'étais prononcé favorablement à l'ouverture d'une telle salle à Paris.

Et puis nous nous sommes énormément engagés, le Maire de Paris et dans notre arrondissement, avec M. Rémi FÉRAUD, le maire du 10e, en tête, et nous avons encore lundi soir bataillé dur, face à des énergumènes qui nous insultaient dans le public pour défendre justement l'ouverture d'une telle salle.

Nous espérons dorénavant que puisqu'il il faut passer par une loi, même si on peut avoir un débat sur la loi de 1970, nous allons à l'efficacité et rapidement pour que l'on puisse ouvrir cette salle dans les meilleurs délais.

J'ajoute qu'il vaudrait mieux aussi qu'un comité de préfiguration, qui pourrait être le futur comité de suivi, soit mis en place dès maintenant, et puisque le maire du 10e arrondissement a annoncé qu'il y aurait une brigade spéciale territoriale, non pas pour pourchasser les consommateurs de drogue mais pour pourchasser les dealers, nous souhaitons qu'elle soit mise en place pour sécuriser le secteur immédiatement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

La parole est à M. GAREL pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Bien sûr, nous ne voterons pas ce vœu.

Cette histoire est consternante. Cela fait des années et des années que nous demandons l'ouverture de salles de consommation de drogue. Il y a toujours des gens qui sont dans un état sanitaire absolument épouvantable à

cause de leur addiction, et on devait commencer à mettre en place une salle, même si nous pensions qu'il en aurait fallu plusieurs, pour éviter des risques de concentration.

On s'aperçoit que pour des motifs juridiques, cette salle ne va pas ouvrir. Il y a non-assistance à personne en danger. Et je trouve que la décision du Conseil d'État est très contestable.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est qu'un Gouvernement, qui jusqu'à maintenant, sur les questions sociétales, ne nous a pas éblouis par son courage, commence à nous dire : "Il va falloir modifier la loi, mais on ne va pas le faire avant les municipales... et après il y aura les européennes... et après les régionales... et après les sénatoriales... et après la présidentielle !"

Je suis malheureusement prêt à parier, et je crains vraiment cela, que ce Gouvernement n'osera pas toucher à la loi de 1970, et je pense malheureusement que nous ne pourrons pas ouvrir cette salle avant des années et des années, et pendant ce temps-là, des centaines de personnes vont continuer à mourir et à aggraver leur santé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Un mot de l'adjoint compétent.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Oui, Monsieur le Président.

Je suis évidemment amené cette fois-ci à intervenir, non pas pour revenir sur les propos que je trouve à la fois diffamants et méprisants, non pas pour moi ou pour l'Exécutif municipal, ni même pour ce Conseil de Paris qui a voté à la quasi-unanimité l'idée de l'expérimentation de ces salles de consommation à moindre risque, mais pour vous rappeler, cher collègue, à part vous, à part cette droite parisienne, tout le monde a voté pour le principe. Vous êtes tout seuls dans votre position et, dans votre parti. M. JUPPÉ était pour, M. GAUDIN était pour. Vous êtes habillés de façon très traditionnelle.

Monsieur LEBEL, merci de prendre la parole ! Vous soulignez très bien ce que je voulais dire. Vous êtes l'extrême pointe de la réaction dans ce pays et, de ce point de vue, il n'y a rien à attendre de vous. Il n'y a rien à attendre de vous !

Donc, ce n'est pas à vous que je répondrai.

Je veux simplement dire...

Je veux simplement dire ici que, s'agissant de la Municipalité parisienne...

Que s'agissant de la Municipalité parisienne...

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, j'ai un rappel au règlement de M. LEGARET.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Il va se faire mal !

Il va se faire mal !

M. Christian SAUTTER, président. - J'ai un rappel au règlement de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET. - Monsieur le Président, je demande une suspension de séance et je demande que M. LE GUEN nous présente des excuses à la suite des invectives... à la suite des invectives qu'il vient de prononcer et qui sont totalement inacceptables.

Je voudrais rappeler que, dans cette affaire, il y a une décision du Conseil d'Etat qui s'est prononcé en droit et qui a validé l'argument que nous n'avons jamais cessé de dire ici même, à savoir que l'ouverture d'une salle de shoot était illégale. C'est notre point de vue. Le Conseil d'Etat a validé de la manière la plus formelle cette position. Cela ne mérite pas les insultes de l'adjoint au Maire qui est chargé de nous répondre.

Je demande une suspension de séance et j'exige les excuses de M. LE GUEN.

M. Christian SAUTTER, président. - Message reçu.

Suspension de séance de 2 minutes.

Tout le monde va se calmer et nous allons reprendre paisiblement nos débats.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président).

M. Christian SAUTTER, président. - Chers collègues, nous allons reprendre la séance.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la salle de consommation de drogue. (Suite).

M. Christian SAUTTER, président. - Chers collègues, Je crois que le plus simple est de passer au vote du vœu n° 12 G...

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET. - J'aimerais que M. LE GUEN retire ses propos. Je ne lui demande même pas de nous présenter des excuses, qu'il nous doit, mais je lui demande a minima de retirer ses propos.

M. Christian SAUTTER, président. - Je donne la parole à M. LE GUEN.

Moi, j'ai tout mon temps !

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je veux vous dire tout simplement que, lorsque je me suis exprimé en tant qu'adjoint au Maire, je me suis exprimé pleinement. J'ai même eu, de la part de vous, Monsieur le Président, je crois, des remerciements pour ma courtoisie et ma courtoisie coutumière. Donc, je ne vais pas déroger à cette courtoisie pour vous dire que, chaque fois que je suis intervenu en tant qu'adjoint dans le débat, je l'ai fait pleinement.

Pour le reste, je vous le dis très sincèrement quant au fond, au-delà des propos personnels, moi j'ai été extrêmement choqué quant au fond de l'intervention de M. GIANNESINI. Il n'y a pas ici de gens qui propagent la toxicomanie et certainement pas moi.

M. Christian SAUTTER, président. - Bien, je crois que nous pouvons, Monsieur LEGARET, en rester là.

M. Jean-François LEGARET. - Nous avons été traités par M. LE GUEN, qui s'exprime donc au nom de l'Exécutif, en "élus d'extrême-droite" sur un sujet qui mérite mieux que cela.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je ne l'ai pas dit mais je le pensais très fort !

M. Jean-François LEGARET. - Eh bien, je vous demande de retirer ces propos !

On l'a entendu.

M. Christian SAUTTER, président. - Chers collègues...

Monsieur Romain LÉVY, si vous souhaitez que vos projets de délibération passent à minuit, c'est le bon chemin !

M. LE GUEN vient de dire qu'il n'a pas dit les propos que vous venez d'indiquer, donc le compte rendu sera modifié en conséquence. Puisqu'il ne l'a pas dit, par définition, il n'a pas à retirer des propos qu'il n'a pas prononcés.

Je vous propose, Monsieur LEGARET, avec courtoisie, que nous passions à la suite de nos débats.

M. Jean-François LEGARET. - Si ces propos n'ont pas été tenus, qu'ils ne figurent pas au procès-verbal, nous considérons qu'effectivement nous n'avons rien entendu, mais nous appelons simplement les adjoints au Maire qui s'expriment au nom de l'Exécutif à respecter tous les élus.

Tous les élus !

Merci, Monsieur LE GUEN !

M. Christian SAUTTER, président. - Bien. Alors, les propos n'ont pas été tenus. Les propos ne seront pas au procès-verbal de notre séance.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Mme BRUNO.

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DASES 12 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits d'épicerie, boissons non alcoolisées (lot 1) et de produits surgelés (lot 2) pour les établissements de l'aide sociale à l'enfance situés à Paris et en Ile de France etc.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 12 G relatif aux marchés de fourniture de produits d'épicerie, boissons non alcoolisées et produits surgelés pour les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé l'amendement n° 13 G.

M. GAREL souhaite intervenir et M. Romain LÉVY répondra.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Cet amendement à ce projet de délibération que, bien sûr, nous nous apprêtons à voter, nous l'avons déposé parce que la Ville a un Plan Climat et que dans ce Plan Climat, pour lequel nous avons beaucoup œuvré, il est écrit qu'il faut atteindre 30 % de bio dans la restauration collective en 2014, mais dans les dispositions du présent marché, que nous étudions aujourd'hui, il n'y a rien concernant cette disposition, et d'après ce que nous savons, il n'y a que 1 % des aliments servis dans les restaurants collectifs...

M. Christian SAUTTER, président. - Un peu de calme, chers collègues, s'il vous plaît.

Allez-y, Monsieur GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Il n'y a, actuellement, dans les restaurants collectifs, que 1 % des aliments qui sont issus de l'agriculture biologique.

Nous pensons que la Ville doit rapidement redresser la barre, et c'est pour cela que nous avons fait un amendement que je vous lis, qui est un ajout d'un article 7 au projet de délibération : "Conformément aux engagements de la collectivité parisienne en faveur du développement durable, 30 % des produits fournis sont issus de l'agriculture biologique".

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY pour répondre et donner son avis sur l'amendement n° 13 G.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, cher Sylvain GAREL, nous partageons pleinement votre préoccupation que les établissements de l'Aide sociale à l'enfance puissent, comme les autres restaurants administratifs de la Ville, participer à la réalisation des objectifs de la collectivité issus du Plan Climat et du Plan de développement durable, en favorisant les produits issus de l'agriculture biologique ; c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ce que le marché comporte deux clauses environnementales particulières qui figurent au cahier des charges : l'apport de produits issus de l'agriculture biologique, la performance environnementale par l'utilisation de véhicules propres pour l'exécution des prestations.

Nous n'avons pas fixé, il est vrai, de seuil de produits issus de l'agriculture biologique, en raison de la nature très particulière du marché que nous passons.

Il s'agit, en effet, de faire appel à un prestataire unique pour la livraison hebdomadaire de produits d'épicerie et de surgelés pour les 800 personnels et enfants des 16 établissements de l'Aide sociale à l'enfance qui ont la particularité de se situer à Paris et surtout en dehors de Paris, voire dans des départements assez éloignés comme la Seine-Maritime, l'Orne ou le Calvados. Il n'y a donc pas, vous le comprendrez, les mêmes facilités de négociation pour des volumes aussi importants que dans la restauration collective sur le territoire parisien, tandis que la part du transport représente une part très conséquente de ce marché.

L'éloignement, ajouté au fait que la livraison ne se fera qu'une fois par semaine, nous force aussi à tenir compte de la durée de consommation des denrées, et cela pose des exigences assez particulières.

C'est pourquoi fixer un seuil qui serait trop élevé de produits issus de l'agriculture biologique immédiatement risquerait de rendre inévitable un infructueux sur le marché.

C'est pour cela, si vous l'acceptiez, que nous souhaiterions proposer deux amendements à votre vœu, un premier qui indiquerait que : "le cahier des clauses administratives particulières sera modifié de façon à ce que les statistiques demandées aux titulaires fassent également apparaître le caractère bio ou non bio de l'article", et un deuxième article qui préciserait que : "conformément aux engagements de la collectivité parisienne en faveur du développement durable, il sera tenu compte de l'objectif de 30 % de produits issus de l'agriculture biologique. Après chaque période annuelle d'exécution du marché, l'effort consenti dans la poursuite des objectifs fera l'objet d'une attention particulière", c'est-à-dire qu'après un an, puisqu'il s'agit d'un marché de 12 mois renouvelable trois fois, on évaluera la capacité du prestataire à atteindre l'objectif proposé et on en tiendra compte dans le renouvellement du marché.

A cela, nous ajouterons dans nos établissements des programmes d'éducation au bien manger, au-delà de la seule inclusion de produits bio, car nous souhaitons que le passage des enfants et des adolescents dans nos établissements soit aussi, pour eux, l'occasion de se familiariser avec ces notions essentielles à leur santé.

Voilà ce que je souhaiterais vous proposer, et si vous acceptiez les modifications que je vous propose, nous voterions votre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur GAREL, M. LÉVY vous propose deux sous-amendements ; êtes-vous d'accord ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, nous allons accepter ces deux sous-amendements.

Je voulais simplement faire remarquer à M. LÉVY et à l'Exécutif parisien que le problème avec le bio est que l'on nous dit, à chaque fois que l'on fait un vœu - ce n'est pas le premier, on en a fait pour beaucoup de projets de délibération -, que c'est trop grand, trop loin, trop petit, trop près... Il y a toujours de bonnes raisons pour que ce ne soit pas simple.

Il faut une vraie volonté politique. Il est vrai que c'est plus simple de ne pas faire de bio, mais comme l'avait dit M. LÉVY, c'est bien parce que, souvent, ces enfants ont des histoires difficiles, compliquées, que nous pensons que ce sont les premiers qui doivent avoir de la nourriture de qualité, et le bio, c'est de la nourriture de qualité.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 G déposée par le groupe E.E.L.VA., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 G est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 12 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 12 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux mineurs isolés étrangers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n° 14 G et n° 14 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif relatifs aux mineurs isolés étrangers.

Mme Danielle SIMONNET, vous avez la parole pour une minute ; M. Romain LÉVY vous répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Hélas, en une minute, je ne pourrai pas dire grand-chose, puisque ce vœu a été rédigé en partenariat avec des associations qui sont organisées à travers la plate-forme M.I.E. et qui nous ont vraiment alertés sur de grandes difficultés dans les dysfonctionnements du dispositif mis en place à Paris de l'Aide sociale à l'enfance. En effet, on se rend compte qu'un certain nombre de jeunes mineurs isolés étrangers font l'objet d'une suspicion quasi systématique sur leurs déclarations, notamment au niveau de leur âge, et ne sont donc pas pris en charge comme il se doit par la protection de l'enfance, qu'il y a une urgence d'abandonner l'utilisation de la fiche d'entretien et d'évaluation au niveau de la P.A.O.M.I.E. et de mettre en œuvre un processus d'évaluation conforme aux recommandations du Défenseur des enfants, sans mise en cause ou suspicion a priori portant sur la déclaration des personnes concernées ou leurs documents d'état civil d'origine.

Nous souhaitons aussi alerter à travers ce vœu sur les difficultés et les biais de la circulaire Taubira qui, de fait, organise une discrimination en fonction de la nationalité, puisque l'Aide sociale à l'enfance dans les départements est tenue de ne pas traiter de la même manière les mineurs isolés en fonction de leur nationalité. Nous demandons donc également que cette circulaire soit réécrite.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Parfait, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY pour commenter ce vœu n° 14 G et présenter le vœu n° 14 G bis.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, Madame SIMONNET, je ne sais pas par où commencer dans tout ce mélange, mais je dois d'abord vous préciser que les informations sur lesquelles vous vous fondez sont datées, puisque les fiches d'évaluation de la P.A.O.M.I.E. ont déjà évolué depuis l'application de la circulaire Taubira de répartition des mineurs isolés étrangers.

Nous avons mené, en lien avec France Terre d'Asile, un travail d'adaptation qui était prévu par la circulaire elle-même, notamment en lien avec les recommandations du Défenseur des droits, et ce travail va se poursuivre.

J'ai le regret de constater que ce que vous essayez de remettre en cause, et vous l'avez dit clairement, par ce vœu, ce n'est pas la politique parisienne de protection de l'enfance, mais le système national de répartition des mineurs étrangers isolés permis par la circulaire Taubira. Ce que vous souhaitez, c'est que nous mettions fin à cette répartition et que Paris prenne en charge à lui seul près de la moitié de tous les mineurs étrangers isolés de France, en renonçant à toute méthode d'évaluation sérieuse de l'âge.

Laissez-moi vous le dire, ce n'est ni réaliste ni réalisable et, surtout, cela ne pourrait se faire qu'au détriment des enfants, ce qui, visiblement, vous échappe totalement.

Ce que vous ne voyez pas, c'est que cette circulaire a permis une amélioration considérable du sort des mineurs étrangers isolés, en leur permettant d'avoir accès partout sur le territoire national à une prise en charge de qualité au sein d'une structure de l'Aide sociale à l'enfance.

Effectivement, à Paris, avec plus de 1.800 jeunes, un rythme d'admission de 700 jeunes nouveaux par an, nous ne pouvions plus offrir à tous les jeunes une prise en charge de qualité, alors que tous nos dispositifs sont déjà saturés.

Je constate aussi avec tristesse que, de toute façon, aucune des améliorations que nous proposons ne semble vous convenir. Auparavant, c'était l'évaluation par les tests osseux qui étaient dénoncée ; grâce à la méthode proposée par la P.A.O.M.I.E., fondée sur une approche globale autour du parcours, du contexte familial, du projet des jeunes, nous avons réussi à diviser par quatre le nombre de tests osseux demandés par le Parquet, on est passé de plus de 400 à moins d'une centaine l'année dernière.

A présent, c'est la méthode elle-même d'évaluation que vous contestez. Or, cette méthode d'approche globale est, non seulement, bien plus conforme aux recommandations du Défenseur des droits que ne l'étaient les tests osseux, mais elle rejoint les préconisations de tous les rapports européens sur la question que vous ne devez pas connaître.

Pour n'en citer que deux : celui de l'Assemblée générale de la Cour européenne des droits de l'Homme en 2011, celui du H.C.R. en 2010 sur les mineurs non accompagnés, financé par le Fonds social européen.

Nous sommes d'ailleurs très fiers que cette méthode d'évaluation ait été retenue par le Ministère de la Justice comme modèle afin de l'appliquer sur l'ensemble du territoire national.

Vous me demandez une méthode alternative, mais sans jamais préciser concrètement comment faire pour évaluer la minorité, à moins de ne plus du tout l'évaluer, ce qui n'est pas envisageable ni réaliste.

Ensuite, vous remettez en cause une évaluation pourtant menée par une association qui ne se contente pas d'être dans une simple posture de dénonciation, comme beaucoup, mais qui a fait le choix d'agir auprès des jeunes en les protégeant depuis plus de 10 ans via le dispositif "Versini".

Cette association n'a plus à faire la preuve de son engagement et de son expérience en matière de défense des mineurs isolés étrangers.

Remettre en cause la circulaire, encore une fois, c'est renoncer à accueillir dignement les M.I.E. C'est la raison pour laquelle, non seulement nous ne remettons pas en cause la circulaire, mais nous ferons tout pour que son application soit pleine et entière.

Vous nous dites que le fait de ne répartir que les mineurs étrangers isolés et pas les jeunes Français isolés admis à l'A.S.E. est une politique discriminatoire.

Madame SIMONNET, ces propos, j'espère, ne sont pas sérieux ? Dans notre droit, un jeune isolé Français, c'est-à-dire un jeune sans référent parental, cela s'appelle un pupille et un pupille a vocation à être adopté. S'il a encore ses parents qui n'ont plus la capacité de s'occuper de lui, ils habitent quelque part en France, donc il est logique qu'il soit placé près d'eux.

Un mineur isolé étranger n'a pas de parents en France, ce sont donc des situations totalement différentes, vous mélangez tout !

Une fois l'orientation faite, ces jeunes vont d'ailleurs être accueillis, comme à Paris, dans toutes les structures d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance avec tous les autres enfants et se verront proposer les mêmes formations.

Bien sûr, ce dispositif de répartition nationale est récent et, vu son ampleur, il nécessite des ajustements au fur et à mesure de son application. Nous nous interrogeons constamment sur les manières de l'améliorer.

C'est pourquoi, comme nous le proposons à Monsieur le Président dans le vœu de l'Exécutif, nous allons proposer de poursuivre le travail engagé sur le contenu des fiches d'entretien et d'évaluation utilisées par la P.A.O.M.I.E.

Nous nous inspirerons bien évidemment, comme nous l'avons toujours fait, des recommandations du Défenseur des droits. Nous resterons également mobilisés pour que les moyens prévus par la circulaire pour assurer cette répartition soient entièrement mis en place, qu'il s'agisse de l'aide de la P.J.J. dans la mise en œuvre de la circulaire, de la coopération du Parquet ou du remboursement effectif par l'Etat des cinq premiers jours de mise à l'abri.

Paris restera aussi très présent au sein du Comité de suivi de la circulaire afin que le dispositif qu'elle prévoit soit appliqué pleinement, que ce soit au niveau de la justice ou de la prise en charge des jeunes par tous les départements.

Au sein de ces Comités de suivi, nous sommes dans un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs, mais aussi les associations qui participent à l'accueil des jeunes comme la Croix-Rouge, la Cimade ou la Fondation d'Auteuil pour ajuster le fonctionnement au fur et à mesure.

Pour toutes ces raisons, Madame SIMONNET, je vous invite à retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif et, si vous deviez le maintenir, bien évidemment, j'émettrais un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, président.- Merci, Monsieur LÉVY.

Je me tourne vers Mme SIMONNET, avec une réponse brève, oui ou non si possible. Etes-vous convaincue par l'argumentation de M. LÉVY et retirez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mme TAUBIRA vient de créer un fichier des mineurs isolés étrangers. Les fichiers, cela ne vous rappelle pas une autre politique menée précédemment, que nous combattons tous ensemble ?

Donc, non, je ne retire pas mon vœu. Nous le maintenons.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 36 G).

2013 DASES 511 G - Participation (3.525.223 euros) et avenant n° 15 à convention avec le Groupement d'Intérêt Public du GIP Samu social de Paris (12e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 511 G. Il s'agit du financement, à hauteur de 3,5 millions d'euros, du Samu social de Paris.

C'est Mme Claire MOREL qui intervient, au maximum pour cinq minutes, et Mme TROSTIANSKY qui répond.

Madame MOREL ?

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Monsieur le Président, mes chers collègues, cela fait près de 20 ans que le Samu social est indispensable, 20 ans que ses équipes sillonnent notre ville à la rencontre des sans-abri, des personnes sans logement, 20 ans également que les missions du Samu ont évolué : toujours bien sûr l'assistance inconditionnelle sanitaire et sociale et la régulation des places d'hébergement via le 115, mais également la mise en œuvre du S.I.A.O., autrement dit le service intégré d'accueil et d'orientation, la gestion de trois centres d'hébergement, d'un espace solidarité insertion, autrement dit accueil de jour, d'une maison relais, de dispositifs de lits halte soins santé et de lits d'accueil médicalisés, la réservation hôtelière pour l'hébergement d'urgence des familles, notamment des familles demandeuses d'asile et, enfin, l'animation d'un observatoire sur la pauvreté et la grande exclusion.

Collectivement et si je peux me permettre cette parenthèse, nous devons par ailleurs le reconnaître, si le Samu social est indispensable, il ne devrait plus exister, ne plus avoir d'objet en France, il nous renvoie à nous tous une vérité cruelle : la grande pauvreté est encore une réalité dans notre pays.

Ce défi n'a pas toujours été dans l'agenda des précédents Gouvernements qui ont préféré la stigmatisation et la culpabilisation des publics en difficulté. Aujourd'hui, les choses bougent. Un plan de lutte contre la pauvreté a ainsi été annoncé en juillet dernier par M. Jean-Marc AYRAULT qui prévoit notamment la création de 9.000 lits d'hébergement, une hausse du plafond de la C.M.U. complémentaire, l'instauration d'une garantie jeune pour les 18-25 ans et une réforme du R.S.A. activité.

Pour revenir au Samu social, la Ville de Paris, qui en est membre fondateur aux côtés notamment de l'Etat, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, de l'A.P.-H.P., de la R.A.T.P. et de la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale, augmente ainsi son soutien de plus 7 % pour un montant total de 3,6 millions.

Il faut savoir que, en 2012, le Samu social a traité chaque jour en moyenne 1.150 appels, soit plus 12 % par rapport à l'année précédente et hébergé chaque soir 18.406 personnes en famille en moyenne, plus 16 % dont la moitié des enfants.

43.811 rencontres ont été effectuées en 2012 par les équipes de maraudes et 10.851 prises en charge ont été réalisées. Un plan d'action a été adopté au début de cette année pour la période 2013-2016, dont les objectifs sont, entre autres, d'améliorer la prise en charge des personnes en très grande précarité et bien sûr d'améliorer

l'accessibilité du 115, d'améliorer également l'accompagnement social des familles qui sont à l'hôtel, l'ouverture 24 heures sur 24 des centres d'hébergement.

Ce plan d'action ambitieux doit faire l'objet d'un suivi précis de sa mise en œuvre. Parmi ces évolutions figure notamment la prise en charge des réservations hôtelières des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville et dont la convention de coopération entre le Département de Paris, le C.A.S.-V.P. et le S.S.D.P. a été adopté en séance du Conseil de Paris en juillet dernier.

La compétence du Samu social en termes de choix d'hébergement permettra aux travailleurs sociaux de la Ville de libérer du temps pour l'accompagnement social et devra aussi maintenir l'ancrage local des familles.

Cette évolution des missions ne peut se faire sans l'implication des 470 salariés du Samu social dont je tiens à saluer ici l'engagement. Ils font un travail remarquable et difficile.

Dernièrement, suite à des discussions avec les organisations syndicales, un statut et une grille de salaires ont enfin été définis. Cette étape importante doit en précéder d'autres : le dialogue social au sein des I.R.P., notamment sur les conditions de travail, sur l'accompagnement au changement reste primordial pour les équipes.

Pour l'année 2013, le Département de Paris propose d'allouer au Samu social une participation au budget de fonctionnement d'un montant de 2,9 millions, une provision de 170.000 euros au titre des hébergements hôteliers assurés dans le cadre d'opérations exceptionnelles d'évacuation qui déclenchent automatiquement des propositions d'hébergement, une participation de 275.000 euros pour le financement de l'activité de prise en charge hôtelière des familles, une subvention d'investissement de 139.000 euros et, pour mémoire, le Département de Paris participe également à la prise en charge des dépenses liées à la mission Tuberculose du Samu.

Enfin, la Ville et le Département de Paris ont mis à disposition du Samu social cinq immeubles et le C.A.S.-V.P. mobilise 11 agents à temps plein.

Les défis sont colossaux, avec la crise économique et les crises mondiales le nombre de personnes ayant besoin d'un hébergement et d'un accompagnement augmente, tandis que Paris et la Seine-Saint-Denis en accueillent la très grande majorité.

La gestion de l'hébergement d'urgence doit se faire désormais à l'échelle au minimum de la métropole du Grand Paris, voire même de la région. Il est d'ailleurs inadmissible que certains départements trouvent continuellement le moyen de ne pas prendre leur part à ces actions de solidarité.

L'amélioration de la qualité de l'accueil d'urgence reste également une priorité, que ce soit en termes d'accompagnement social, d'ouverture 24 heures sur 24, de prise en charge sanitaire, notamment psychiatrique, avec une Agence régionale de santé dont l'implication est nécessaire.

Enfin, le combat contre la pauvreté passe encore et toujours par les politiques redistributives, les dispositifs de retour à l'emploi, de scolarisation, de régulation du marché du logement pour ne citer que quelques-uns des axes, domaines sur lesquels Paris est présent et actif.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération concernant la participation financière de Paris au Samu social.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MOREL.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame MOREL, je vous remercie d'appeler l'attention de notre Assemblée sur l'engagement de la collectivité parisienne au sein du Samu social de Paris et, plus globalement, son investissement dans la lutte contre l'exclusion.

Le Samu social, Monsieur le Président, est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire, avec l'élection lundi dernier d'Eric PLIEZ à sa présidence, en succession d'Eric MOLINIER dont le mandat arrivait à échéance. Le Samu social va pouvoir s'appuyer sur sa capacité à innover dans le social, qu'il a su prouver à la direction générale d'Aurore, mais aussi sur l'expérience qu'il a acquise dans le travail en partenariat globalement avec tous les acteurs de la veille sociale en Ile-de-France.

Cette élection arrive cependant dans un contexte particulier, avec une hausse très importante des besoins en matière d'hébergement, notamment des familles et à la veille de la période hivernale.

En plus de relever ces deux défis, nous avons demandé au nouveau président de maintenir un dialogue social renforcé - vous en avez dit quelques mots, Madame MOREL - et d'impulser les évolutions nécessaires du Samu social contenues dans le plan d'action 2013-2016.

Dans les champs prioritaires de ce plan, nous avons rappelé l'attachement de la Ville à réduire les temps d'attente du 115, pour le rendre plus accessible aux personnes en difficulté, et à construire un Samu social à l'échelle métropolitaine, en bonne coordination avec les collectivités locales et la Croix-Rouge française pour l'accompagnement social.

Ce qui est important, vraiment, c'est l'ancrage et la stabilisation des familles au sein d'un territoire où les efforts de solidarité sont mieux partagés et sont des enjeux essentiels pour une politique globale efficace de lutte contre l'exclusion en Ile-de-France. Cette réforme va être surtout une grande avancée pour les familles qui vont pouvoir accéder plus facilement aux services de proximité et de droit commun, et ainsi accélérer leur sortie d'hôtel vers un logement.

Monsieur le Président, pour conclure, je crois que ces réformes nécessaires et indispensables vont nous permettre d'esquisser d'ici trois ans ce qui pourra devenir un véritable service public de l'inclusion sociale. Je suis donc satisfaite de pouvoir renouveler, une nouvelle fois par ce projet de délibération, la participation importante financièrement de la Ville de Paris au Samu social de plus de 3,5 millions d'euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY, de votre clarté, de votre engagement et de votre concision.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 511 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 511 G).

2013 DASES 512 G - Participation (3.736.191 euros) aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 512 G relatif à une participation de 3.736.191 euros aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion, de très beaux espaces.

Mme Marinette BACHE va certainement le dire en moins de 5 minutes et Mme TROSTIANSKY lui répondra.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

En effet, à travers ce projet de délibération, je tenais à souligner l'excellence du travail effectué par notre Municipalité en termes d'accueil et d'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Les treize Espaces Solidarité Insertion gérés par les associations spécialisées, ainsi que les E.S.I. des 16 et 14e arrondissements gérés par le C.A.S.V.P. permettent d'accueillir, sur l'ensemble du territoire parisien et de manière inconditionnelle, les personnes à la rue les plus vulnérables et de favoriser leur sortie de rue et leur insertion.

Je veux saluer ici aussi le professionnalisme et l'implication de celles et ceux qui, par leur engagement militant ou professionnel, permettent à ces structures non seulement de fonctionner correctement mais au-delà d'accueillir dignement et utilement les personnes en grande précarité. Outre de pouvoir trouver en journée un lieu chaleureux et convivial, ces personnes y trouvent un véritable point d'accès à leurs droits fondamentaux : droit à la dignité (douche, coiffure, buanderie, etc.), droit aux soins (soins infirmiers, pédicure, entretiens avec un psychologue) et puis droits sociaux.

Cette dimension est renforcée par la cohérence de la politique de notre Ville en ce domaine, notamment grâce aux liens créés entre les E.S.I. et les permanences sociales d'accueil de Chemin Vert, Bastille, Belleville, avec le Samu social, avec le système intégré d'accueil et d'orientation Urgence et Insertion pour le logement, avec également la coordination pour les maraudes parisiennes.

L'implication du personnel permet même d'aller au-delà en travaillant à la resocialisation de ces personnes en grande difficulté. C'est notamment le cas de l'E.S.I. de la Halle Saint-Didier géré par le C.A.S.V.P. qui régulièrement organise des animations pour les personnes sans abri. Ces actions permettent de créer du lien, des moments de partage, de retrouver du plaisir et de la convivialité, de redonner un sens à la vie et surtout parfois même le goût de vivre.

Je me permets également de prendre le temps de saluer l'excellent et si nécessaire travail de Halte Aide aux femmes battues qui intervient dans le 20e arrondissement, en apportant une aide psychologique et juridique personnalisée aux femmes victimes de violence et/ou à la rue. C'est une question à laquelle la municipalité du 20e arrondissement est particulièrement attentive et que nous traitons également à travers le PAD 20e.

Nous voterons ce projet de délibération avec conviction, d'autant plus que l'augmentation de la subvention permet la revalorisation salariale des salariés de l'E.S.I. du 10e arrondissement et d'augmenter les effectifs dans le 13e arrondissement. Si cela pose quelques problèmes à certains de nos collègues de l'U.M.P., hostiles de manière récurrente aux hausses de salaire et à l'augmentation des personnels, pour nous, au contraire, cela nous ravit.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup pour cet éloge, Madame BACHE.

Mme TROSTIANSKY vous répond. Il est 19 heures.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Merci, Madame BACHE, d'avoir rappelé l'utilité des Espaces Solidarité Insertion qui, comme vous l'avez décrit, sont là pour améliorer le quotidien des personnes sans domicile. C'est vrai que l'on parle beaucoup de l'hébergement, mais ce qui se passe pendant la journée est aussi essentiel.

Dans cette nouvelle convention de ces quinze Espaces Solidarité Insertion que nous cofinçons avec l'Etat et la R.A.T.P., ce qui est vraiment important, c'est de rappeler le rôle essentiel dans l'orientation des personnes à la rue. Et pour ces lieux d'accueil, ce qui est vraiment très important est le maillage étroit réalisé avec l'ensemble des partenaires, avec l'ensemble des acteurs de la veille sociale, particulièrement les SIAO Urgence et Insertion qui gèrent ensuite l'attribution des places d'hébergement.

Ce qui est important, c'est vraiment que les personnes soient orientées vers des structures d'accueil pérennes et aussi qu'ils puissent passer le relais au P.S.A. (Permanence sociale d'accueil) du Centre action sociale de la Ville de Paris pour le suivi social.

Je voudrais peut-être ajouter à ce que vous avez dit que les Espaces Solidarité Insertion sont aussi très impliqués dans le cadre du plan hiver : on leur demande depuis quelques années, essentiellement ceux qui sont gérés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, et on a des équipes vraiment très engagées qui n'hésitent pas à réorganiser leur travail pour ouvrir plus longtemps, y compris le week-end alors que ce n'est pas forcément les heures d'ouverture, et même certaines fois la nuit durant les périodes les plus froides.

Pour toutes les raisons que vous avez évoquées et peut-être celles que j'ai ajoutées de manière complémentaire, je vous invite à voter ce projet de délibération, en vous démontrant, je crois, la grande utilité de ces structures qui nous aident sur Paris à rendre cette ville plus solidaire.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 512 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 512 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des aides financières de l'aide sociale à l'enfance.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n° 15 G et n° 15 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, qui ont trait au maintien des aides financières de l'aide sociale à l'enfance.

C'est M. le Président Ian BROSSAT qui présente le vœu, en une minute, et Mme TROSTIANSKY qui répondra.

Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Depuis plus d'un an, à plusieurs reprises, le Conseil de Paris a demandé par notre voix que les familles à la rue avec des enfants soient systématiquement et le plus rapidement prises en charge au titre de l'aide hôtelière de l'aide sociale à l'enfance, à défaut d'autres solutions.

Or nous constatons de plus en plus, et malheureusement, des refus qui continuent à être signifiés à des familles qui se trouvent dans cette situation, familles qui du coup sont orientées vers le Samu social, dont chacun c'est qu'il est dans une situation très compliquée.

Tout cela fait que ces familles sont les premières victimes de cette situation et de ces refus.

C'est la raison pour laquelle nous présentons à nouveau un vœu qui vise à ce que ces familles puissent être prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance et qu'elles ne se retrouvent pas dans une situation où elles n'ont pas de solution qui leur est proposée.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY, pour donner le point de vue de l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Je voulais remercier M. Ian BROSSAT et le groupe communiste et les élus du Parti de gauche de porter une nouvelle fois dans cette Assemblée la question de l'hébergement des familles sans abri à l'hôtel.

C'est une modalité importante d'action de la Ville en matière de prévention de l'exclusion indispensable à l'approche de la période hivernale. Nous protégeons les enfants et leurs parents pour qu'ils n'aient pas à connaître la vie dans la rue.

Les conditions d'hébergement à l'hôtel sont loin d'être satisfaisantes, comme vous le savez. C'est la raison pour laquelle nous travaillons depuis le 1er octobre avec le Samu social pour améliorer la sécurité et les conditions d'hygiène et de confort.

C'est aussi pour cette raison que les services sociaux œuvrent jour après jour pour que les hôtels ne deviennent plus qu'un sas qui soit le plus court possible et pour que les familles puissent ensuite retrouver un logement.

Concernant le vœu déposé, l'aide à l'hébergement n'est pas automatique. Elle n'est accordée qu'après un comité et un avis de l'aide sociale à l'enfance de façon exceptionnelle et subsidiaire, et avec des critères de prise en charge.

Je voulais donc rappeler que les travailleurs sociaux de notre collectivité exercent cette mission difficile de discerner ce qui relève de la protection de l'enfance. Ils le font dans un contexte extrêmement tendu sur le front de l'hébergement des familles. Face à chaque famille, ils cherchent à déterminer les solutions alternatives à l'hôtel et à saisir les instances compétentes pour l'hébergement, pour s'assurer qu'aucune famille ne dorme à la rue.

Je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail des deux familles citées dans le vœu.

Ce qui est vraiment très important, c'est la stabilisation, l'ancrage territorial, l'accès aux services de proximité et du droit commun. Cela est vraiment essentiel pour les familles hébergées à l'hôtel afin que l'on puisse accélérer leur relogement.

Nous avons fait des demandes répétées au précédent gouvernement, qui restait assez sourd, et on est très satisfait que l'État ait désigné la Croix-Rouge française pour assurer dès cet automne un accompagnement social des familles hébergées par le Samu social en Île-de-France.

C'est une nouvelle action tout à fait essentielle et qui va avoir pour objectif de rééquilibrer les efforts de solidarité en Île-de-France pour que toutes les collectivités y prennent leur part et aussi soulager les territoires qui sont en tension en matière d'hébergement comme Paris, mais aussi la Seine-Saint-Denis.

Au niveau du vœu de l'Exécutif, je voulais rappeler les engagements continus de la collectivité et proposer que vous puissiez retirer votre vœu et voter le vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je me tourne vers le Président BROSSAT : êtes-vous rassuré et retirez-vous ou maintenez-vous le vœu n° 15 G ?

M. Ian BROSSAT. - Dans la mesure où le vœu de l'Exécutif dit de manière claire qu'il exclut le renvoi vers le Samu social de familles qui relèvent du règlement départemental de l'aide sociale sans s'assurer que l'hébergement ait été obtenu, nous acceptons le vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 37 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au gel du barème des aides personnelles au logement.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 16 G dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au gel du barème des aides personnelles au logement.

La parole est à Mme DOUVIN qui le présente en une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons vu que l'article 64 du projet de loi de finances prévoit de geler l'augmentation des aides personnelles au logement, c'est-à-dire l'aide personnalisée au logement et l'allocation de logement social.

Cette disposition va donc concerner tous les locataires, ceux du parc privé comme ceux du parc social, et cela veut dire que les plus modestes comme les classes moyennes seront touchés.

Ces aides sont particulièrement importantes pour les Parisiens car elles permettent d'atténuer leur taux d'effort dans une ville où les loyers sont particulièrement élevés. Il s'agit donc d'une mesure qui se révèle particulièrement violente en période de difficultés économiques et sociales, et elle s'ajoute au ras-le-bol fiscal et à un niveau des prélèvements obligatoires qui va atteindre un niveau inégalé dans l'histoire des finances publiques françaises.

Il paraît donc difficile d'imaginer cautionner une telle atteinte au pouvoir d'achat des locataires.

Le gel de l'augmentation des aides au logement pourrait créer des situations très difficiles pour le paiement du loyer mais aussi celui des factures d'énergie.

L'économie attendue est de 131 millions. Nous sommes conscients que ce n'est pas négligeable. Cependant, d'autres économies sont possibles pour maintenir l'augmentation annuelle des aides personnelles au logement.

Nous proposons donc que le Conseil de Paris demande au Gouvernement de revenir sur cette disposition.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Mes chers collègues, nous connaissons la situation difficile sur le plan national. Il est impératif que le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT rétablisse une gestion rigoureuse des comptes de l'État après des années d'irresponsabilité, notamment pour préserver les services publics, qui ont été particulièrement malmenés.

Dans ce contexte, les collectivités doivent prendre leurs responsabilités et assumer leurs compétences pour protéger les classes populaires et une frange des classes moyennes, donc protéger leur pouvoir d'achat.

C'est précisément l'objectif que le Maire de Paris a fixé la semaine dernière en annonçant une série de mesures fortes, mesures qui ont été présentées en partie par M. GAUDILLÈRE dans les réponses aux questions d'actualité.

Le coût du logement constitue un poste de dépense important des Parisiennes et des Parisiens et un sujet de préoccupation majeur. C'est la raison pour laquelle le Maire de Paris a demandé à tous les bailleurs sociaux de faire un effort substantiel pour rechercher une stabilisation des loyers en 2014 pour l'ensemble des locataires.

Pour pallier le gel du barème de l'aide personnalisée au logement, dans le contexte que je viens d'évoquer, la Ville a décidé de revaloriser significativement, de 5 %, ses propres dispositifs d'aide au logement. Cela concerne les aides "Paris Logement", "Paris Logement Familles" et "Paris Logement Familles Monoparentales".

Parmi ces mesures, il s'agit, par ailleurs, d'assurer la continuité du versement des prestations sociales facultatives versées aux bénéficiaires qui pourraient en être privés par le gel des barèmes de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, la gratuité du transport sera garantie aux bénéficiaires de la carte Emeraude et l'aide "Paris Energie Familles" permettra toujours de lutter contre la précarité énergétique.

La souscription à une mutuelle représente également une charge importante dans le budget des ménages. C'est la raison pour laquelle cette disposition s'appliquera aussi aux bénéficiaires de l'Allocation Paris Santé pour que les Parisiennes et Parisiens âgés ou en situation de handicap aient un meilleur accès aux soins.

L'initiative de notre Municipalité va concerner toutes les familles par la stabilité en 2014 des tarifs de cantine, des conservatoires ou encore des centres de loisirs.

Je voulais peut-être ajouter, Monsieur le Président, qu'il est rare dans cet hémicycle d'entendre l'U.M.P. tirer un signal d'alerte quant aux menaces supposées qui pèseraient sur les régimes de redistribution. Je voulais qu'ils se rassurent : au-delà de ces mesures portées par la collectivité parisienne, l'encadrement des loyers sera également de nature à protéger les locataires des dérives du marché privé, qu'ils défendent pourtant.

Ce qui m'étonne le plus dans ce vœu, c'est, en fait, le cynisme de l'U.M.P. qui a présenté le 4 octobre dernier un contre-budget devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Ce contre-budget propose des coupes considérables dans les dépenses sociales, parmi lesquelles on trouve le gel des aides au logement qui fait figure de mesure de progrès social.

Ce vœu déposé par l'U.M.P. aujourd'hui traduit bien son esprit du moment, qui consiste à faire feu de tout bois pour polémique et sûrement dissimuler son absence de projets pour les Parisiennes et les Parisiens.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je propose un vote défavorable au vœu de l'U.M.P.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DASES 618 G - Participation (24.500 euros) aux associations Relais Davout, Les Ateliers de Natéma, Solidarité Paga Lagny Davout, pour leur action d'animation et de prévention.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous sommes presque au bout du Conseil général et arrivons à un très beau projet : le projet de délibération DASES 618 G relatif au financement des associations Relais Davout, les Ateliers de Natéma, Solidarité Paga Lagny Davout, pour leur action d'animation et de prévention.

C'est M. CHARZAT qui intervient et Mme TROSTIANSKY qui répondra.

Monsieur CHARZAT ?

M. Michel CHARZAT. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le centre social de la Croix-Saint-Simon dans le 20e arrondissement a fermé ses portes depuis le 31 août dernier. Ce soir, nous allons décider de subventionner trois associations qui prennent le relais, en attendant l'ouverture d'un centre social qui devrait intervenir d'ici à deux ans.

Dans cette partie du sud du 20e, les besoins sont criants, avec près de 40 % de jeunes âgés de moins de 20 ans et un taux de chômage qui atteint 24 %. Heureusement, les bonnes volontés sont légion.

Ainsi, 25 bénévoles ont constitué une association, Davout Relais, qui maintient les principales activités de l'ancien centre social.

La relève s'opère néanmoins dans des conditions matérielles difficiles : l'éparpillement des activités entre trois locaux différents, dont celui du conseil de quartier Plaine-Lagny, ne facilite ni la vie des familles ni une fréquentation assidue aux activités proposées.

Mes chers collègues, nous ne devons pas décourager des énergies bénévoles qui vont être pendant deux années en première ligne. Les bénévoles expriment à la fois le besoin d'être épaulés par des professionnels de l'accompagnement social et de disposer de locaux mieux adaptés à leurs interventions.

Ce projet de délibération mérite d'être prolongé et consolidé par de nouveaux engagements en faveur des bénévoles comme des associations.

Ce soir, nous accomplissons un premier pas, un pas tout à fait positif, dont il faut se féliciter et dont je me félicite, mais d'autres devront suivre.

Tel est l'esprit de mon propos.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CHARZAT.

Madame TROSTIANSKY, vous vous félicitez aussi de ce relais, j'imagine ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, M. CHARZAT vient de le dire, la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon a fixé les activités. Elle accueille des familles du centre social rue d'Avron le 31 août 2013 et il était vraiment essentiel pour tous les partenaires de poursuivre ce travail d'accompagnement à la scolarité, les ateliers de socialisation linguistique, la ludothèque, les animations, les événements sportifs, les sorties culturelles. Il y a 600 personnes qui fréquentent au moins une fois par mois ses permanences.

Nous avons une mobilisation forte de la collectivité parisienne, de la Caisse d'Allocations familiales, de la Fédération des centres sociaux, pour maintenir une offre d'activités. Nous avons évidemment des bénévoles très actifs au sein de ce centre social qui se sont constitués en association. Depuis la rentrée 2013, une association qui anime une action d'accompagnement à la scolarité assure la tenue d'ateliers sociolinguistiques et tient des permanences d'accès aux droits.

Pour l'instant, elle utilise, pour ce faire, les locaux de partenaires des quartiers. Je peux vous dire, sur la question des locaux, qui est toujours une question compliquée, difficile, qu'au niveau de l'Hôtel de Ville, au niveau de la mairie du 20e arrondissement, nous réfléchissons à différentes pistes d'études avec la R.I.V.P., avec Paris Habitat, pour avancer sur un certain nombre de solutions.

Nous avons, pour maintenir un même niveau d'offres linguistiques, l'association Solidarité Paga Lagny Davout qui développe une nouvelle action linguistique destinée aux anciens usagers du centre social.

L'association Les Ateliers de Natéma permet aussi d'assurer la complémentarité de l'offre "Café-jeux" avec les ateliers artistiques culturels et les sorties.

Je voulais vraiment dire à M. CHARZAT que cet engagement est partagé au niveau de la recherche des locaux. La Fondation œuvre de la Croix-Saint-Simon s'est engagée, en tant qu'employeur, à ce que la fermeture du centre se passe bien aussi pour l'ensemble des salariés et que l'ensemble des personnes puissent être reclassées.

Donc, il y a une mobilisation générale à la fois de l'ancienne association porteuse du projet, des nouvelles, des bénévoles, de l'ensemble de la Ville de Paris et de la mairie du 20^e arrondissement pour que ce projet apporte l'ensemble des animations et des actions, telles qu'elles étaient inscrites préalablement dans ce quartier.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien. Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 618 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 618 G).

2013 DAC 704 G : Création de l'établissement de coopération culturelle Maison des métallos (11e).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, le projet de délibération DAC 704 G relatif à la création de l'établissement de coopération culturelle Maison des métallos ayant fait l'objet d'un débat commun avec le projet de délibération DAC 703, en formation de Conseil municipal, nous allons passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 704 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 704 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture. (Suite).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Le scrutin étant clos, je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de l'extension et de la restructuration partielle du collège Claude Chappe et de la reconstruction partielle de l'école maternelle 9, rue des Alouettes et 36, rue Fessart (19e) (R. 8 G) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 33

Non participations au vote : 130

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Pour : 32

Les candidatures proposées sont adoptées. (2013, R. 8 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes).

Question écrite posée à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

QE 2013-1 G Question de M. Michel DUMONT à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, relative à la construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur le site de l'ancien hôpital Laennec, rue Vaneau dans le 7^e arrondissement.

Libellé de la question :

"Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par la société DOMIDEP est en cours de construction sur le site de l'ancien hôpital Laennec, rue Vaneau dans le 7^e arrondissement.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe au Maire de Paris chargée des seniors et du lien intergénérationnel m'a informé par courrier du 29 mai 2013 que la société DOMIDEP n'avait sollicité qu'une autorisation de création pour un simple EHPA de 50 lits.

L'objectif d'origine était l'ouverture de lits pour personnes âgées dépendantes dont notre ville a un besoin criant.

Ce renoncement proviendrait du fait que le Département de Paris aurait refusé le financement de ces lits de dépendance.

Il apparaît qu'il s'agirait d'une position de principe dictée par des considérations budgétaires.

Je vous remercie de bien vouloir me préciser :

- d'une part la politique du Département en matière d'ouverture de lits de dépendance
- et d'autre part les raisons pour lesquelles les financements pour des lits de dépendance pour cet établissement ne peuvent être débloqués."

Réponse (Mme Liliane CAPELLE) :

"Par courrier du 5 avril 2012, le groupe DOMIDEP a sollicité auprès de la directrice de la DASES l'autorisation d'ouvrir un établissement pour personnes âgées (EHPA) de 50 lits.

Le groupe DOMIDEP a donné la préférence à ce type d'établissement et il a rappelé qu'il était engagé à la location de l'immeuble rue Vaneau dont la livraison est prévue par la COGEDIM début février 2014.

Sa démarche était motivée par le fait :

- de donner à ce site, dès sa livraison, une destination correspondant à son architecture d'établissement médico-social ;
- de répondre aux besoins des prises en charge de Parisiens âgés ;

- d'offrir aux résidents de son établissement "La villa Saint-Romain", situé dans le 6e arrondissement, une structure plus adaptée à leurs besoins.

Considérant ces arguments, le Département de Paris a accédé favorablement à la demande du groupe DOMIDEP.

La Ville de Paris se réjouit de l'ouverture de ce nouvel équipement qui viendra compléter l'effort considérable mené depuis 2002 en matière d'ouverture et de modernisation des structures et services dédiés aux Parisiens âgés, que ce soit à domicile (aide et soins infirmiers à domicile, centre d'accueil de jour...) ou en établissement (foyers-logements, EHPA et EHPAD).

S'agissant des possibilités d'ouverture d'EHPAD, depuis la loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" de juillet 2009, ces ouvertures sont conditionnées par des appels à projets.

Cette nouvelle procédure a plusieurs conséquences :

- elle nécessite la programmation par l'Agence régionale de santé des financements nationaux pour déclencher l'appel à projet en complément des financements du Département ;

- la rédaction d'un cahier des charges conjoint entre l'ARS et le Département ;

- pas d'obligation de retenir comme gestionnaire le locataire ou propriétaire du site.

Le Département de Paris a été le premier en Ile-de-France à s'engager dans ces nouvelles procédures. Cela lui a notamment permis de tenir son objectif de création de 2.200 places d'EHPAD au cours de la mandature 2008-2014. En effet, à ce jour, 2.034 places ont été autorisées dont 677 sont déjà ouvertes, portant le total des places existantes à plus de 7.000."

Votes spécifiques.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur les projets de de délibération suivants :

2013 DDEEES 128 G - Subvention (7.500 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette pour la mise en œuvre du plan de lutte contre les discriminations dans le 12e.

2013 DASES 522 G - Participation (120.000 euros) et avenant à convention avec l'Association de Prévention du site de la Villette pour ses actions d'animation et de prévention en direction de la jeunesse (19e).

Mmes Olga TROSTIANSKY et Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 511 G - Participation (3.525.223 euros) et avenant n° 15 à convention avec le Groupement d'Intérêt Public du GIP Samusocial de Paris (12e).

Mmes Véronique DUBARRY et Claire MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASCO 34 G - Subventions (150.000 euros) pour l'implantation de 30 résidences d'artistes dans les collèges dans le cadre du dispositif L'Art pour Grandir et signature de deux conventions avec d'une part "La Coopérative De Rue et De Cirque" et d'autre part "International Visual Théâtre".

M. Jean-Louis MISSIKA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 156 G - Subvention (247.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris pour ses frais de premier équipement.

M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. David ALPHAND, Mmes Valérie SACHS et Claudine BOUYGUES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 29 G - Subvention (200.000 euros) et avenant n° 11 à la convention du 19 février 2004 portant prorogation du fonds de garantie France Active Garantie SA - Paris Initiatives Entreprises (2e).

MM. Patrick BLOCHE, Bruno JULLIARD, Philippe DUCLOUX, François VAUGLIN, Mme Liliane CAPELLE et M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 704 G - et 2013 DAC 703 : Création de l'établissement de coopération culturelle Maison des métallos (11e).

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Hamou BOUAKKAZ et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DJS 6 G - Modification des statuts de l'Entente Interdépartementale de Gestion du Parc de Détente et de Loisirs du Tremblay (94).

MM. Pierre MANSAT, Bernard GAUDILLERE, Julien BARGETON, Mmes Laurence DOUVIN et Edith GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DVD 99 G - Convention avec le STIF et le Groupement d'intérêt Economique (GIE) Comutitres destinée à fixer les conditions d'accès et de réduction accordée aux détenteurs parisiens de forfaits Imagine'R ainsi que l'organisation de la distribution de ces titres pour les années scolaires 2014, 2015 et 2016.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DDEEES 99 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Vacances et Familles de Paris".

2013 DDEEES 100 G - Subvention (7.000 euros) à l'Institut Français du Tourisme.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DASCO 18 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (20e).

2013 DASCO 20 G - Subvention (10.000 euros) à l'association L'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2013 DASCO 32 G - Dotations (88.775 euros) aux collèges pour le financement de projets d'activités éducatives.

2013 DASCO 33 G - Dotations (192.915 euros) aux collèges pour le financement de voyages scolaires pour l'année scolaire 2013-2014.

2013 DASCO 34 G - Subventions (150.000 euros) pour l'implantation de 30 résidences d'artistes dans les collèges dans le cadre du dispositif L'Art pour Grandir et signature de deux conventions avec d'une part "La Coopérative De Rue et De Cirque" et d'autre part "International Visual Théâtre".

2013 DASCO 35 G - Subventions (48.274 euros) à diverses associations intervenant en collège dans le cadre de projets éducatifs.

2013 DASCO 61 G - Contribution du département de Paris aux services de restauration et d'internat de divers collèges publics pour 2014.

2013 DASCO 62 G - Dotations complémentaires (162.827 euros) aux collèges (3e tranche).

2013 DASCO 63 G - Dotations de fonctionnement 2014 des collèges (15.604.079 euros).

2013 DASCO 64 G - Subventions (200.000 euros) pour l'équipement des collèges (5e tranche).

2013 DASCO 68 G - Dotations (17.021 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DPA 18 G - Convention avec la SNCF pour les travaux en bordure de voie ferrée dans le cadre de la construction d'un collège, d'un gymnase et de logements de fonction dans le lotissement Saussure (17e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DASCO 67 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (11e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2013 DASES 340 G - Subvention (70.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida - CRIPS (15e).

2013 DASES 403 G - Subventions (5.000 euros) à l'association oeuvre de Secours aux Enfants (10e) dans le cadre de ses actions en direction des personnes âgées (action "Séjour de vacances").

2013 DASES 480 G - Subvention (2.500 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e) pour l'organisation de la 13e édition de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés au titre de 2013.

2013 DASES 486 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Batik International (13e).

2013 DASES 492 G - Subvention (1.500 euros) à l'Association des Veuves et des Veufs de Paris (9e).

2013 DASES 493 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Compagnie Résonnances (18e).

2013 DASES 494 G - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2013 DASES 495 G - Subvention (2.500 euros) à l'association Comité des Fêtes et des oeuvres de Solidarité du 5e arrondissement.

2013 DASES 497 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Le Parloir (17e).

2013 DASES 498 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association des accidentés de la vie dite FNATH (42030 Saint-Etienne).

2013 DASES 510 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Le Social club (15e) au titre de 2013.

2013 DASES 580 G - Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association Délidémo (12e).

2013 DASES 583 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Les Parques (13e).

2013 DASES 586 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Limite bord cadre (19e).

2013 DASES 611 G - Subvention (3.500 euros) à l'association La Compagnie du Son des Rues (11e).

2013 DASES 623 G - Signature d'une convention avec l'association Claude CHAPPE (59000 Lille) pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes et d'une convention pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Les jardins de Belleville" (19e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2013 DASES 509 G - Subvention (6.500 euros) à l'association Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2013 DASES 142 G - Subvention (125.000 euros) et convention avec la Protection Sociale de Vaugirard pour la réfection du système sécurité incendie (SSI) de son foyer d'hébergement Michelle Darty 15 (15e).

2013 DASES 146 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec la Fondation Hospitalière Sainte Marie, pour son foyer d'accueil médicalisé et son centre d'activités de jour médicalisé.

2013 DASES 218 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) (Service Régional de Paris) (13e).

2013 DASES 223 G - Subvention (5.000 euros) à l'association pour l'Insertion et la Réinsertion Professionnelle et Humaine des Handicapés (ANRH) (11e).

2013 DASES 235 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Tourist-Services (1er).

2013 DASES 262 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Délidémo (12e).

2013 DASES 296 G - Participation (6.000 euros) et convention avec l'association Comme Les Autres (11e).

2013 DASES 300 G - Subvention (3.000 euros) à l'association J'Imaginerai (10e).

2013 DASES 302 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Le Papotin - Fenêtre sur la Ville (92160 Antony).

2013 DASES 383 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association l'Arche à Paris (15e) pour son foyer d'hébergement pour des adultes en situation de handicap mental.

2013 DASES 474 G - Subvention (4.000 euros) à l'association Compagnie à force de rêver (14e).

2013 DASES 478 G - Participation (83.162 euros) et convention avec l'association AURORE (14e) pour le financement du LOGIS (Logements Groupés Individuels avec Services).

2013 DASES 500 G - Subvention (5.000 euros) à l'association La Vague à l'âme (9e).

2013 DASES 501 G - Participation (10.000 euros) et convention avec l'association Autisme et Piano, Thérapie Educative "APTE" (14e).

2013 DASES 504 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Canal marches (20e).

2013 DASES 505 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Les Chemins de la danse (3e).

2013 DASES 507 G - Participation (90.000 euros) et convention avec l'association Collectif Evènementiel Art et Handicap (CEAH) (20e).

2013 DASES 508 G - Participation (167.427,20 euros) et convention avec l'Association des Paralysés de France (13e) pour le financement de son service d'auxiliaires de vie.

2013 DASES 513 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux "UNAFAM" (Délégation de Paris) (17e).

2013 DASES 514 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Quatre Compagnies en Résidence (5e).

2013 DASES 518 G - Subvention (4.000 euros) à l'association Dingdingdong - Institut de co-production de savoir sur la maladie de Huntington (19e).

2013 DASES 557 G - Subvention (850 euros) à l'Association Echiquéenne pour les Aveugles (A.E.P.A.) (7e).

2013 DASES 562 G - Subvention (6.500 euros) et convention avec l'Association CafeZoide (19e).

2013 DASES 564 G - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Fédération nationale des associations Escapade, Liberté et Mobilité (11e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2013 DASES 459 G - Participation (340.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour son service de la prévention de la maltraitance à enfants dénommé Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2013 DASES 489 G - Participations (3.967.738 euros) et avenants avec les 28 centres sociaux associatifs parisiens et deux nouveaux centres en émergence pour des actions mises en oeuvre au titre de l'exercice 2013. Participation (105.000 euros) et convention avec la Fédération des centres Sociaux et Socio-culturels de Paris (19e).

2013 DASES 490 G - Participation (40.000 euros) et convention avec l'association REPI 2000 (13e) pour son action d'animation et de prévention en direction des jeunes au titre de l'exercice 2013.

2013 DASES 522 G - Participation (120.000 euros) et avenant à convention avec l'Association de Prévention du site de la Villette pour ses actions d'animation et de prévention en direction de la jeunesse (19e).

2013 DASES 523 G - Participation (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Mouvement ATD Quart Monde (9e), pour ses actions de protection et de prévention menées à Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DASES 436 G - Participation (250.157 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Arc 75 (4e) pour le financement du centre Relais 18 Hébergement.

Mme Myriam EL KHOMRI et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2013 DASES 617 G - Participation (41.860 euros), participation exceptionnelle (40.000 euros) et avenant à convention avec l'association Hors la Rue (93100 Montreuil).

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Jean-Marie LE GUEN et M. Romain LEVY, rapporteurs.

2013 DILT 20 G - Approbation du principe de réalisation de prestations d'exploitation et de maintenance des locaux de l'immeuble départemental sis 94-96, quai de la Râpée et de l'immeuble 8-10 avenue Ledru Rollin (12e) et des modalités de passation des marchés de prestations de services correspondant.

2013 DRH 12 G - Modification des modalités d'attribution de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires allouée à certains personnels du Département de Paris.

2013 DSTI 27 G - Convention de mise à disposition de compétences et de services entre le Département de Paris (DSTI) et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2013 DSTI 28 G - Approbation du principe d'adhésion du Département de Paris à l'association de préfiguration dénommée "OpenENT".

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DF 21 G - Projet de décision modificative d'investissement n° 2 du département de Paris pour l'exercice 2013.

2013 DF 22 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 d'investissement du département de Paris pour l'exercice 2013.

M. Bernard GAUDILLERE, rapporteur.

2013 DEVE 159 G - Résiliation de la convention du 7 décembre 1984 et ses avenants, signée entre la Ville et le Département pour la mise à disposition du Département d'un terrain dans le bois de Vincennes (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2013 DEVE 129 G - DDEEES 144 G - Subvention (24.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halage afin de poursuivre un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Ville de Paris.

2013 DEVE 134 G - DDEEES 146 G - Subvention (23.500 euros) et avenant à convention avec l'association Interface Formation afin de poursuivre un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Ville de Paris.

2013 DEVE 135 G - DDEEES 133 G - Subvention (23.500 euros) et avenant à convention avec l'association Espaces afin de poursuivre un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Ville de Paris.

2013 DEVE 136 G - DDEEES 147 G - Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec l'association Etudes et Chantiers afin de poursuivre un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Pauline VERON et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2013 DDEEES 156 G - Subvention (247.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris pour ses frais de premier équipement.

2013 DDEEES 164 G - Subvention (42.000 euros) et convention avec l'Université Pierre et Marie Curie pour financer l'aménagement d'espaces de vie et d'études destinés aux étudiants.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2013 DU 9 G - Cession à la SEMAEST d'un volume par le Département dans le secteur d'aménagement Cardeurs-Vitruve, GPRU Saint Blaise (20e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2013 DASES 37 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2013 DASES 41 G - Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris (19e) pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2013 DASES 57 G - Subvention (28.000 euros) et convention avec le centre hospitalier Sainte-Anne (14e).

2013 DASES 161 G - Subvention (196.985 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne (A.U.R.A.) (13e) pour le Centre d'hémodialyse (15e).

2013 DASES 521 G - Lancement et signature d'un marché relatif au service d'examen radiologiques pulmonaires de proximité pour le centre médico-social Belleville.

2013 DASES 637 G - Signature d'une convention avec l'Etat (Académie de Paris) pour les Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P).

2013 DASES 645 G - Autorisation au représentant du Département de Paris de voter en assemblée générale de l'Association Syndicale Libre l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des charges dans le cadre du GPRU St Blaise (20e).

2013 DFPE 6 G - Subvention (63.364 euros) et avenant à convention avec l'association Dispositif d'Appui à la Périnatalité et Aux Soins Ambulatoires.

2013 DFPE 9 G - Dotations allouées aux associations gestionnaires de centres de protection infantile (4.158.501 euros).

2013 DFPE 10 G - Convention et participation (654.315 euros) avec l'association Ambroise Croizat pour le fonctionnement du centre de protection maternelle situé 4-6, rue Lasson (12e).

2013 DPA 17 G - Dépôt d'une demande de permis de construire en vue des travaux de création d'un ascenseur au centre de santé Edison 44, rue Charles Moureu (13e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DASES 78 G - Subvention (8.000 euros) à l'association Culture et Hôpital (14e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Liliane CAPELLE, rapporteurs.

2013 DFPE 5 G - DASES 476 G - Subvention (297.615 euros) et avenant à convention avec l'association Estrelia (10e).

2013 DASES 602 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association ParADOxes (10e).

M. Jean-Marie LE GUEN et M. Romain LEVY, rapporteurs.

2013 DASES 281 G - DPVI 427 G - Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2013 DASES 345 G - DPVI 430 G - Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Le Pari's des Faubourgs (10e).

2013 DASES 349 G - DPVI 434 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DASES 466 G - DF 20 G - Budget supplémentaire du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2013.

2013 DASES 483 G - DF 25 G - Modification pour 2013 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

2013 DASES 141 G - Subvention (5.000 euros) à l'association LIGARE l'Arbre Vert (15e), pour son action d'accompagnement psychologique et psychosocial de la parentalité adoptive.

2013 DASES 351 G - Participation (64.000 euros) et signature d'une nouvelle convention avec l'association France Parrainages - CFPE (94270 Le Kremlin-Bicêtre).

2013 DASES 352 G - Participation (100.000 euros) et signature d'une nouvelle convention avec l'association Parrains par Mille (11e).

2013 DASES 546 G - Participations (1.006.800 euros) et conventions avec l'association France terre d'asile (18e).

2013 DASES 643 G - Dénomination de la maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt située 38-42 rue Paul Meurice (20e).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2013 DLH 5 G - Autorisation au Maire de Paris de déposer une déclaration préalable avant travaux de remplacement de menuiseries vétustes et déplacement d'une marquise au 20 villa Compont (17e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2013 DDEEES 139 G - Subvention (50.000 euros) et convention Medicen Paris Region.

2013 DDEEES 163 G - Subvention (50.000 euros) et convention 2013 avec le Centre Francilien de l'Innovation.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DA 28 G - et 2013 DA 28 : Lancement et attribution des marchés à bons de commande en 3 lots séparés pour la fourniture de matériels de ménage et prestations de maintenance associée.

2013 DA 29 G - et 2013 DA 29 : Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à des prestations d'interprétariat médico-social au bénéfice de la Ville et du Département de Paris en 3 lots séparés.

2013 DAJ 22 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 3 septembre et 1er octobre 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DDEEES 128 G - Subvention (7.500 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette pour la mise en oeuvre du plan de lutte contre les discriminations dans le 12e.

2013 DDEEES 150 G - Approbation de deux conventions de cofinancement du Fonds Social Européen entre l'Etat et le Département de Paris pour un montant de 375.250 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DDEEES 50 G - DASES 423 G - Subventions (87.345 euros) et avenant à la convention avec l'association La Clairière (2e) pour son dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale.

M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2013 DASES 420 G - Participation (80.000 euros) et convention avec l'Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) (9e) au titre de son action d'accès aux droits et d'appui technique.

2013 DASES 424 G - Subvention (5.000 euros) à l'association la Bagagerie d'Antigel (15e) pour le fonctionnement de la bagagerie (15e) dédiée aux personnes sans domicile fixe.

2013 DASES 425 G - Participation (30.000 euros) et convention avec l'association Société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam (5e) pour son action de distribution de repas chauds et assis à destination des personnes isolées et familles démunies.

2013 DASES 451 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Une Chorba pour Tous (19e) pour ses activités de médiation sociale et d'aide à l'accès aux droits.

2013 DASES 519 G - Subvention (69.800 euros) et conventions avec huit associations dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions globales de lutte contre l'exclusion.

2013 DASES 524 G - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour son action globale d'aide à l'insertion, d'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de précarité.

2013 DASES 529 G - PDIE : Signature d'un avenant n° 1 à convention avec le CASVP pour l'accompagnement socioprofessionnel d'allocataires du RSA sans domicile fixe dans les permanences sociales d'accueil (PSA), et pour la gestion du fonds d'initiative pour les allocataires du RSA et les personnes sans domicile fixe.

2013 DASES 614 G - Signature d'une convention relative au cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité Régionale et Emploi" d'une action d'accompagnement social et professionnel d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA), mise en place par le Département de Paris.

2013 DASES 620 G - Subvention (12.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Equipes Saint-Vincent- Permanence Oberkampf (11e) pour son action en faveur de personnes en situation de précarité.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DASES 499 G - Subventions (6.000 euros), dans le cadre de la politique de la ville, à deux associations pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation.

Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2013 DASES 441 G - Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association Fort de Café (20e) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation de personnes en situation d'exclusion dans un site de la politique de la ville.

Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2013 DDEEES 29 G - Subvention (200.000 euros) et avenant n° 11 à la convention du 19 février 2004 portant prorogation du fonds de garantie France Active Garantie SA - Paris Initiatives Entreprises (2e).

2013 DDEEES 106 G - Subvention (430.000 euros) et avenant à la convention du 12 décembre 2012 conclue avec l'Association Boutique de Gestion Paris Ile de France.

2013 DDEEES 126 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Le Centre des Jeunes, des Dirigeants et Cadres de l'Economie Sociale (CJDES).

2013 DDEEES 158 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de Documentation Tiers Monde de Paris (9e) relevant du commerce équitable et de l'économie solidaire.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2013 DJS 6 G - Modification des statuts de l'Entente Interdépartementale de Gestion du Parc de Détente et de Loisirs du Tremblay (94).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 28 G - et DAJ 28 : Communication de la liste de marchés attribués du 1er juin 2013 au 29 août 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË,

Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI.

Excusés :

M. Daniel ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Anne TACHÈNE.

Absente :

Mme Valérie HOFFENBERG.

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance du 10 juin 2013.

Mme Fatima LALEM est considérée comme excusée au sens du règlement.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de séance	N° de dépôt	N° d'ordre	N° Adoptés définitifs	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	2	1	27	EELVA	CONTASSOT	VNR		relatif aux contrats aidés de la Ville et du Département.	SAUTTER	Adopté (amendé oralement)	14-oct-13
3	3	2	28	PCF/PG	BECKER	V	2013 DVD 99-G	relatif à la carte Imagin'R.	BARGETON	Adopté	14-oct-13
3	3	3	29	EELVA	GAREL, BAUPIN, NAJDOVSKI	V	2013 DVD 200-G	relatif à la fiscalité sur les transports en commun.	BARGETON	Adopté	14-oct-13
3	3	4	30	PCF/PG	BROSSAT	V	2013 DVD 200-G	relatif à la TVA applicable aux transports.	BARGETON	Adopté	14-oct-13
6	6	5	31	EELVA	FOURNIER, GIBOUDEAUX, DUBARRY, DUTREY, CHARZAT, LOPEZ	V	2013 DFPE 7-G	relatif à l'offre de soins médicaux en matière d'IVG.	LALEM	Adopté	14-oct-13
6	6	6		PCF/PG	SIMONNET, ARROUZE	VNR		relatif au centre IVG de l'hôpital Tenon.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13
séance		6bis	32	Exécutif		VNR		relatif au centre IVG de l'hôpital Tenon.		Adopté	14-oct-13
6	6	7	33	PCF/PG	BROSSAT	VNR		relatif à l'avenir du centre de santé dentaire Archereau.	LE GUEN	Adopté	14-oct-13
6	6	8		PSRGA	BACHE, GIRARD, TAÏEB	VNR		relatif au retrait de la plainte contre des syndicalistes par la DG de l'AH-HP.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13
6	6	9		PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET	VNR		relatif aux urgences de l'Hôtel-Dieu.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13
6	6	10		PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET	VNR		relatif au mouvement social contre la fermeture de l'Hôtel-Dieu.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13
séance		10bis	34	Exécutif		VNR		relatif au mouvement social contre la fermeture de l'Hôtel-Dieu.		Adopté	14-oct-13

N° Commission de dépot	N° Commission d'ordre ODJ	N° Adopté définitif	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
6	6	11	PCF/PG	BROSSAT	VNR		relatif à la fermeture de l'hôpital Bichat.	LE GUEN	Rejeté	14-oct-13
séance		11bis	Exécutif		VNR		relatif à la fermeture de l'hôpital Bichat.		Adopté	14-oct-13
5	6	12	UMPPA	GOUJON	VNR		relatif à la salle de consommation de drogue.	LE GUEN	Rejeté	14-oct-13
6	6	13	EELVA	GAREL, FOURNIER, BOJUTFAULT	A	2013 DASES 12-G	relatif à l'achat de produits issus de l'agriculture biologique.	LEVY	Adopté (amendé oralement)	14-oct-13
1	6	14	PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET	VNR		relatif aux mineurs isolés étrangers.	LEVY	Rejeté	14-oct-13
séance		14bis	UMPPA		VNR		relatif aux mineurs isolés étrangers.		Adopté	14-oct-13
6	6	15	PCF/PG	ARROUZE, BROSSAT	VNR		relatif au maintien des aides financières de l'aide sociale à l'enfance.	TROSTIANSKY	Retiré	14-oct-13
séance		15bis	Exécutif		VNR		relatif à la prise en charge des familles à l'hôtel		Adopté	14-oct-13
1	6	16	UMPPA	LEGARET, LECOQ	VNR		relatif au gel du barème des aides personnelles au logement.	TROSTIANSKY	Rejeté	14-oct-13
8	8	17	UMPPA	DUBUS	VNR		relatif au dispositif "Louez solidaire et sans risque".	MANO	Retiré	14-oct-13

Tableau des votes des groupes politiques.

N°	N° Commis- sion de dépôt	N°	N° d'ordre	N° adopté & définitif	Groupes ou Exécutif	Eus	A. V. Vnr. IR	N° délib	Objet	Adjs. rapporteur	VOIE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-PSGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE		
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
								DDREES 111G			Rejeté	14-oct-13													
								DDREES 116G			Adopté	14-oct-13												X	
								DDREES 121G			Adopté	14-oct-13												X	
								DDREES 154G			Adopté	14-oct-13												X	
2	2	1	1	27	EELVA	CONTASSOT	VNR		relatif aux contrats aidés de la Ville et du Département.	SAUTER	Adopté (amendé oralement)	14-oct-13												X	
								DDREES 155G			Adopté	14-oct-13												X	
								DDREES 156G			Adopté	14-oct-13												X	
								DDREES 4G			Adopté	14-oct-13												X	
3	3	2	2	28	PCF/PG	BECKER	V	2013 DVD 99-G	relatif à la centre Imag'NR.	BARGEON	Adopté (amendé oralement)	14-oct-13												X	
								DVD 99G			Adopté	14-oct-13												X	
3	3	3	3	29	EELVA	GAREL, BAUPIN, MADDOUSKI	V	2013 DVD 200-G	relatif à la fiscalité sur les transports en commun.	BARGEON	Adopté	14-oct-13								X					
3	3	4	4	30	PCF/PG	BROSSAT	V	2013 DVD 200-G	relatif à la TVA applicable aux transports.	BARGEON	Adopté	14-oct-13								X					
6	6	5	5	31	EELVA	FOURRIER, GIBRUBAUX, DUBARRY, DUTREY, CHARZAT, LOPEZ	V	2013 DPFE 7-G	relatif à l'offre de soins médicaux en matière d'IVG.	LALEM	Adopté	14-oct-13												X	
								DPFE 7G			Adopté	14-oct-13												X	
								DASES 3946			Adopté	14-oct-13												X	
6	6	6	6		PCF/PG	SIMONNET, ARROUZE	VNR		relatif au centre IVC de l'hôpital Tenon.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13													
science	6	6	6	32	Exécutif		VNR		relatif au centre IVC de l'hôpital Tenon.		Adopté	14-oct-13												X	
6	6	7	7	33	PCF/PG	BROSSAT	VNR		relatif à l'avenir du centre de santé dentaire Archereau.	LE GUEN	Adopté	14-oct-13												X	
6	6	8	8		PSGA	BACHÉ, GIRARD, TAÏEB	VNR		relatif au retrait de la plainte contre des syndicalistes par la DG de l'ASHP.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13													
6	6	9	9		PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET	VNR		relatif aux urgences de l'Hôtel-Dieu.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13													
6	6	10	10		PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET	VNR		relatif au mouvement social contre la fermeture de l'Hôtel-Dieu.	LE GUEN	Retiré	14-oct-13													
science	6	6	10bis	34	Exécutif		VNR		relatif au mouvement social contre la fermeture de l'Hôtel-Dieu.		Adopté	14-oct-13									X				X

N° Commission N° de séance	N° de l'ordre du jour	N° Adopté ou référé	Groupes ou Bénéficiaires	Elus	A. V. Vm ou L	N° d'élég N° d'élég	Objet	Advs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCE/PS		EELVA		PS-RCGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		CONTRE	ABST
6	6	11	PCE/PS	BROSSAT	VNR		relatif à la fermeture de l'hôpital Bichat.	LE GUEN	Rejeté	14-oct-13			X										
5	5	12	UMP/PA	GOUJON	VNR		relatif à la fermeture de l'hôpital Bichat. relatif à la salle de consommation de drogue.	LE GUEN	Adopté	14-oct-13	X												
6	6	13	EELVA	GAREL, FOURNIER, BOUFAUT	A	DASES 12-G	relatif à l'achat de produits issus de l'agriculture biologique.	LEVY	Adopté (amendement oral)	14-oct-13		X										X	
1	1	14	PCE/PS	BROSSAT, SIMONNET	VNR		relatif aux mineurs isolés étrangers.	LEVY	Rejeté	14-oct-13			X									X	
		14bis	UMPPA		VNR	DASES 511G DASES 512G	relatif aux mineurs isolés étrangers.		Adopté	14-oct-13	X							X					
6	6	15	PCE/PS	ARROUZE, BROSSAT	VNR		relatif au maintien des aides financières de aide sociale à l'enfance.	TROSTANSKY	Retiré	14-oct-13													X
1	1	16	UMP/PA	LEGARIE, LECOQ	VNR		relatif à la prise en charge des familles à risque.	TROSTANSKY	Adopté	14-oct-13			X										X
8	8	17	UMP/PA	DUBUS	VNR	DASES 618G	relatif au dispositif "bouc solidaire et sans licence".	MARO	Retiré	14-oct-13													X